Schéma départemental **des activités de pleine nature**

2015 - 2021

Editorial

La variété des paysages de Loire-Atlantique, entre forêts et marais, coteaux et littoral, en fait par excellence le territoire de toutes les activités de pleine nature.

Le développement équilibré des territoires c'est aussi, en matière de sport, favoriser l'accès de toutes et tous à ces pratiques, de plus en plus largement appréciées, à tous les âges de la vie, en conjuguant en permanence leur essor avec les réalités locales et le respect de l'environnement.

Dans toute sa diversité, le sport porte des ressources incomparables pour l'épanouissement, le bien-être, la santé et le vivre-ensemble. Lorsqu'il se joue hors les murs du stade ou du gymnase pour se pratiquer dans des milieux naturels, il faut s'assurer d'une parfaite cohabitation avec d'autres activités humaines, agricoles et touristiques notamment.

Nous devons aussi appréhender les sites de pleine nature comme autant d'expressions d'un patrimoine partagé. Le nôtre mais aussi celui des générations futures. Pour y vivre harmonieusement et le préserver, la coordination de ces différents usages nous concerne toutes et tous et en appelle au premier chef au civisme de chacun et au respect des autres.

Cette juste conciliation des besoins et contraintes des différents acteurs c'est tout le sens de l'engagement du Département. L'objectif de ce schéma est de partager cette ambition, ce cap, avec l'ensemble de nos partenaires : Etat, Région, communes et intercommunalités, établissements scolaires, associations, comités départementaux, entreprises… de plus en plus nombreux à se mobiliser.

Lorsqu'il s'appuie sur ce souci permanent de concertation, le développement des activités de pleine nature contribue fortement aux efforts d'un développement local et territorial soucieux de la préservation des milieux et ressources. Le sport, nous le savons, est l'un des atouts de la Loire-Atlantique ; lorsqu'il se conjugue avec nos paysages, il constitue un axe majeur de l'ambition de notre Département au service de l'intérêt général.

Le sport est exemplaire lorsqu'il sait être responsable !

Malika Tararbit
Vice-présidente sport
et activités de pleine nature

Enjeux et ambitions du schéma départemental des activités de pleine nature

- Donner du sens à l'action publique dans le domaine des activités de pleine nature, dans un contexte caractérisé à la fois par une forte exigence des citoyens vis-à-vis des acteurs de la sphère publique dans un contexte budgétaire contraint.
- Positionner le Département comme animateur de la structuration et de la coordination des acteurs de la pleine nature pour une plus grande efficacité et lisibilité de l'action : ce schéma doit servir de référentiel pour que les actions soient menées en complémentarité.
- Renforcer la cohérence de la mise en œuvre des interventions départementales dans ce champ d'activités, par son articulation avec les différents schémas/plans du conseil départemental : le plan départemental vélo (dans une logique de déplacements doux), le schéma des voies navigables, le plan départemental des espaces naturels, la nouvelle stratégie Tourisme.
- Capitaliser et mettre en valeur dix années d'actions départementales en faveur des activités de pleine nature : donner à voir et communiquer sur l'action départementale et sa valeur ajoutée dans ce domaine.

Points de repères sur les activités de pleine nature

Les sports de nature ne connaissent pas de définition arrêtée. Leur évolution permanente, l'apparition de nouvelles activités comme la disparition d'autres rendraient cette définition peu opérationnelle.

Le législateur, répondant aux exigences liées à leur expansion dans les espaces naturels, a donc choisi d'identifier ces activités en précisant leurs lieux d'exercice.

Ainsi, selon l'article L. 311-1 du code du sport, « les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux ».

Par l'instruction n° 04-131 JS du 12 août 2004, le ministère en charge des sports définit les sports de nature comme « les activités physiques et sportives dont la pratique s'exerce en milieu naturel, agricole et forestier - terrestre, aquatique ou aérien - aménagé ou non ».

Ces différentes approches montrent la pluralité des points de vue et certainement la divergence des motivations liées à ces pratiques. Cela illustre les contraintes associées à leur gestion : la concertation, la conciliation des usages et les enjeux transversaux.

Une diversité des usagers et publics bénéficiaires et des cadres de pratique

Les activités de pleine nature sont pratiquées ou peuvent être pratiquées tout au long de la vie, de manière individuelle ou en groupe, par tout type de public : si certaines pratiques peuvent être qualifiées de « douces », d'autres peuvent au contraire être source de sensations fortes et de dépassement de soi.

L'offre relève autant des acteurs de la sphère publique que de l'initiative associative (clubs, comités, fédérations sportives nationales etc..) et des acteurs privés marchands (sociétés à but lucratif).

A la diversité des publics sont associés des cadres de pratiques très diversifiés tels que :

- la pratique auto-organisée, de loisirs, santé, bien-être (en dehors du cadre des activités encadrées par les fédérations sportives),

- la pratique dans les clubs sportifs et associations (en compétition, en loisir, pour des objectifs de santé, bien-être),
- les scolaires (école, collège, lycée), clubs sportifs.

Partie 1 – La Loire-Atlantique : des caractéristiques favorables au développement des activités de pleine nature

Un engouement pour les activités de pleine nature

On constate aujourd'hui un engouement pour les sports et activités physiques de pleine nature : pratique tout au long de l'année, quelles que soient les conditions climatiques, amplitudes horaires très variées, libre accès aux lieux de pratique, liberté de pratique propre aux sports de nature, pratique individuelle, en petit groupes, pratiques souvent gratuites ou à faibles coûts. Si les atouts sont partagés, les attentes peuvent différer : santé, bien-être, lien social, ressourcement au cœur de la nature, dépassement de soi, compétition…

Une étude nationale FPS IPSOS Observatoire du sport, réalisée en juin 2012 sur 5 000 français âgés de 4 à 70 ans (524 enfants âgés de moins de 12 ans), avec un échantillon s'appuyant sur une structure représentative de la population française, donne les éclairages suivants, sur la pratique des français. Se situent en tête des activités physiques et sportives, en tant que pratique personnelle au cours des 12 derniers mois (y compris occasionnellement) les disciplines suivantes :

- vélo

- natation

- randonnée pédestre / trekking.

On observe une évolution des pratiques selon les étapes de la vie ; l'apprentissage du vélo et de la natation se fait dès le plus jeune âge, alors que la randonnée connaît son apogée chez les personnes retraitées.

Les bénéfices « santé » et « nature » deviennent prépondérants et de manière linéaire croissante (au détriment de la performance et des sensations), au fur et à mesure de l'avancement dans l'âge et au fur et à mesure de l'avancée dans la vie (jeunes, étudiants, couple sans enfants, jeunes parents, avec ou sans enfants à domicile, retraités).

La pratique en Loire-Atlantique

Les activités physiques et sportives de pleine nature sont essentiellement pratiquées par des personnes non licenciées au sein de Fédérations sportives et dans un cadre hors association.

Cependant il est intéressant d'observer l'évolution du nombre de licenciés par discipline, sur une période d'une dizaine d'années, pour avoir une vision des tendances. Aussi, il est à noter que la famille sports de nature telle que définie dans le cadre de ce schéma regroupe plus de 100 000 licenciés au travers d'un millier d'associations sportives.

Activités à la forte croissance de licenciés

- randonnée pédestre (augmentation de 20%)
- montagne-escalade : doublement
- UFOLEP: doublement (de 250 à 500)
- triathlon (de 600 à 1000 licenciés)
- vol libre (kite surf, parapente, cerf volant): multiplication par 3 (de 400 à 1400)
- voile
- ski nautique (doublement depuis 2013, en lien avec la structuration de la base d'Abbaretz et du plan d'eau de St Viaud
- course d'orientation

Activités à la croissance régulière

- aviron (3 500 à 4 500 licenciés)
- cyclisme (2 600 à 3 150)
- cyclotourisme (2 700 à 3 200)
- sports sous marin (2 300 à 2 500)
- canoë-kayak (800 à 1200)

Activités avec maintien/ baisse des effectifs:

- pêche au coup (maintien -170 licenciés)
- aéromodélisme (maintien)
- club alpin français (maintien)
- ski de montagne (baisse)

La dynamique territoriale

Un département attractif, à la démographie dynamique

Sur le plan de la démographie, la Loire-Atlantique est le premier département de la Région des Pays de la Loire avec ses 1 313 321 habitants en janvier 2012. Ainsi, elle se situe au 12e rang des départements les plus peuplés de France (et au 6ème rang hors Ile de France). Selon les projections INSEE, la Loire Atlantique compterait 1 630 000 habitants en 2040 soit un gain de 11 500 habitants supplémentaires chaque année (plus 0,8 % par an) : la Loire-Atlantique est résolument un département attractif.

Si les territoires du département ne sont pas égaux face aux formes d'attractivité qui les animent, le vieillissement de la population sera leur avenir commun. Cependant ce vieillissement démographique ne doit pas masquer l'augmentation du nombre de jeunes dans la population totale. Ainsi la Loire-Atlantique compterait 2 000 jeunes (moins de 18 ans) supplémentaires par an, jusqu'en 2030.

Ces caractéristiques conduisent à développer l'offre en matière d'activités physiques et sportives de pleine nature, parfaitement adaptées à ces populations.

Un environnement géographique favorable

Ses atouts majeurs relèvent de sa situation géographique, avec ses espaces naturels, ses 133 km de côtes littoral atlantique et ses 68 plages. Le territoire départemental est majoritairement occupé par des espaces agricoles (environ 70 % de sa surface entre les cultures et les prairies exploitées).

Les espaces urbanisés couvrent environ 13 % du territoire départemental, avec une forte concentration autour de la métropole nantaise et l'agglomération nazairienne. Le reste de la superficie est répartie entre les cours d'eau, marais et zones humides, les bois et forêts, les milieux naturels littoraux ainsi que les landes et fourrés (cf. Plan départemental en faveur des espaces naturels).

La Loire-Atlantique est un département littoral aux côtes riches en espaces naturels caractéristiques : marais salants, dunes, rochers et falaises… Département balnéaire, il attire également l'été une importante population d'estivants, à la recherche de pratiques sportives ou de loisirs de plein air spécifiques au littoral (nautisme, parapente, char à voile...)

La Loire-Atlantique est, par ailleurs, le 2ème département français, après le département des Bouches-du-Rhône, pour l'importance de ses zones humides. A l'échelle nationale, il s'agit donc d'une caractéristique majeure et une originalité du département. Il s'agit non seulement d'espaces emblématiques tels que l'estuaire de la Loire (l'un des 3 grands estuaires de la métropole), du lac de Grand lieu (le plus grand lac de plaine français), de rivières affluentes de la Loire, de la Brière, mais aussi de l'ensemble du réseau hydrographique : petits fleuves côtiers, rivières et ruisseaux ; qui sont des atouts pour les activités de type « eau calme » avec les nombreux plans d'eau du nord du département.

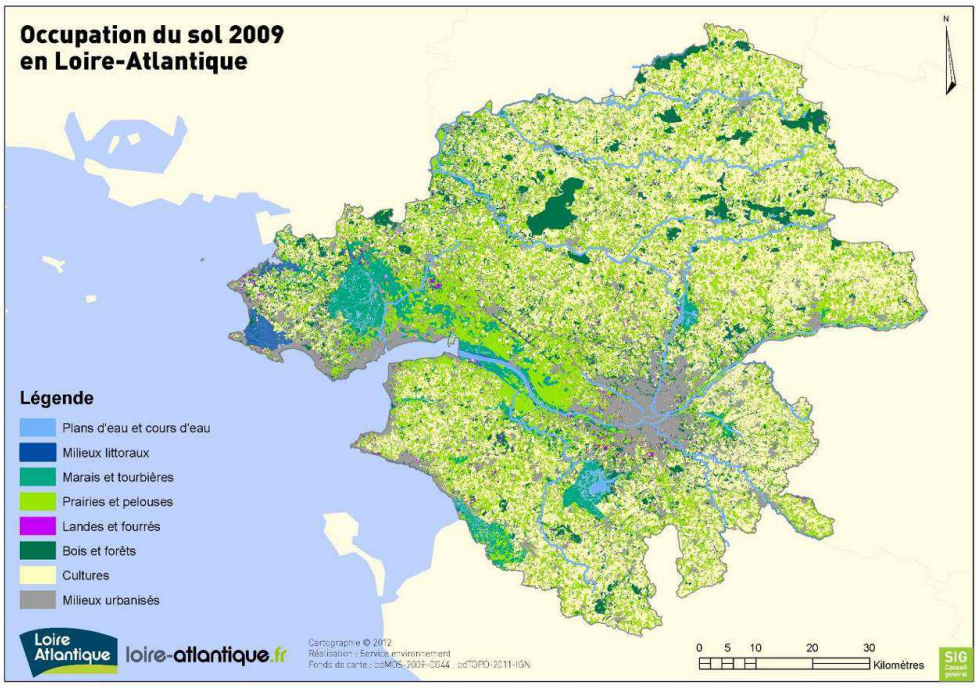

Certains milieux naturels regroupent des enjeux multiples : préservation de la biodiversité et la pratique des activités de pleine nature. Concilier ces enjeux constitue un objectif auquel devra répondre concrètement le schéma.

Enfin la particularité du maillage territorial urbain de la Loire-Atlantique, avec son nombre important de pôles de centralité répartis sur l'ensemble du département, doit permettre un développement territorial en équilibre sur lequel pourra s'appuyer le développement maitrisé des APN.

Il s'agira donc, au travers de ce schéma, d'appréhender dans une approche globale les enjeux de la réponse à la demande sociale en termes d'activités physiques de pleine nature :

- d'éducation à l'environnement avec notamment l'arrivée chaque année de 2 000 habitants de - 18 ans
- de santé publique et du « bien vieillir » compte tenu du vieillissement de la population avec 7 000 seniors supplémentaires chaque année
- d'aménagement et développement équilibrés des territoires avec cette notion d'un réseau de pôles complémentaires reliés par le caractère itinérant des activités de pleine nature.

Partie 2 – Un engagement significatif du Département en faveur des activités de pleine nature

Un engagement dans la durée

Dans le projet stratégique 2015-2021, le Département renouvelle son engagement à favoriser le développement du sport et des activités de pleine nature : « En tant que responsable du développement maîtrisé des sports de nature, au travers du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires et du Plan départemental des itinéraires de promenade de randonnée, le Département va définir le cadre de son action à travers un schéma départemental des activités de pleine nature, activités qui impliquent plusieurs politiques publiques départementales : environnement, tourisme, mobilités, éducation, etc. »

Cette approche systémique doit être pensée dans le respect des principes du développement durable et de l'Agenda 21.

Une politique sportive qui investit fortement le champ des activités de pleine nature

Le Département de la Loire-Atlantique est engagé depuis les années 1972, dans le domaine des activités physiques et sportives et notamment dans celui des activités de pleine nature. Depuis 1986, date de la création d'une Direction des Sports, il intervient de différentes manières, dans le champ des activités de pleine nature.

Une intervention en faveur des APN au titre de la compétence obligatoire

Concernant la gestion maîtrisée des sports de nature c'est le Code du Sport qui définit le plus précisément les compétences confiées au Département.

- **Le plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature - PDESI**

Ainsi, au titre de sa compétence obligatoire, le Département favorise le développement maîtrisé des sports de nature (article L 311-3). A cet effet, il doit mettre en place la commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI), selon l'article L 311-1. La commission départementale '' CDESI '' concourt à l'élaboration du plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature -PDESI- (article L 311- 2) et le propose au vote de l'Assemblée départementale du Conseil départemental.

Composition de la CDESI – 3 collèges de 13 membres

Outil de gouvernance et de pilotage du développement des sports de nature, elle favorise le dialogue et la concertation, dans un cadre dédié, pour partager les enjeux entre les acteurs représentants le monde sportif et l'ensemble des organismes ayant vocation à agir au titre des espaces et milieux naturels.

Cette CDESI s'est réunie au moins une fois par an, depuis 2006, dans sa configuration plénière. Pour sa gouvernance, un secrétariat général constitué de la Direction des sports, du CDOS et de la Direction départementale de la cohésion sociale DDCS examine les dossiers de demande d'inscription.

Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires s'appuie sur le recensement des espaces, sites et itinéraires des sports de pleine nature reconnus d'intérêt départemental et répondant à des critères exigeants : mise en sécurité, accessibilité (conventionnement), qualité (entretenu, aménagé, information signalétique…), animation (par une association ou une commune), et bien sûr compatibilité environnementale, avec le respect et la préservation des milieux naturels.

Il vise l'atteinte d'objectifs de développement durable des activités de pleine nature dans des dimensions sociales, environnementales et économiques. Il est évolutif et constitué au fur et à mesure de l'étude des dossiers présentés par les comités sportifs départementaux et / ou les communes sans privilégier une discipline plus qu'une autre.

Il recherche la répartition équilibrée, des espaces, sites et itinéraires recensés, sur l'ensemble du territoire départemental. Cette pérennisation des sites de pratiques est indispensable aux associations et structures d'animation pour conforter leurs développements.

→ Dans le cadre d'une démarche qualitative et sélective, 20 sites et le Schéma départemental des Randonnées ont été inscrits au plan voté par l'Assemblée départementale fin 2012. Cette première étape a été complétée tout récemment par l'inscription de 16 nouveaux sites en novembre 2015.

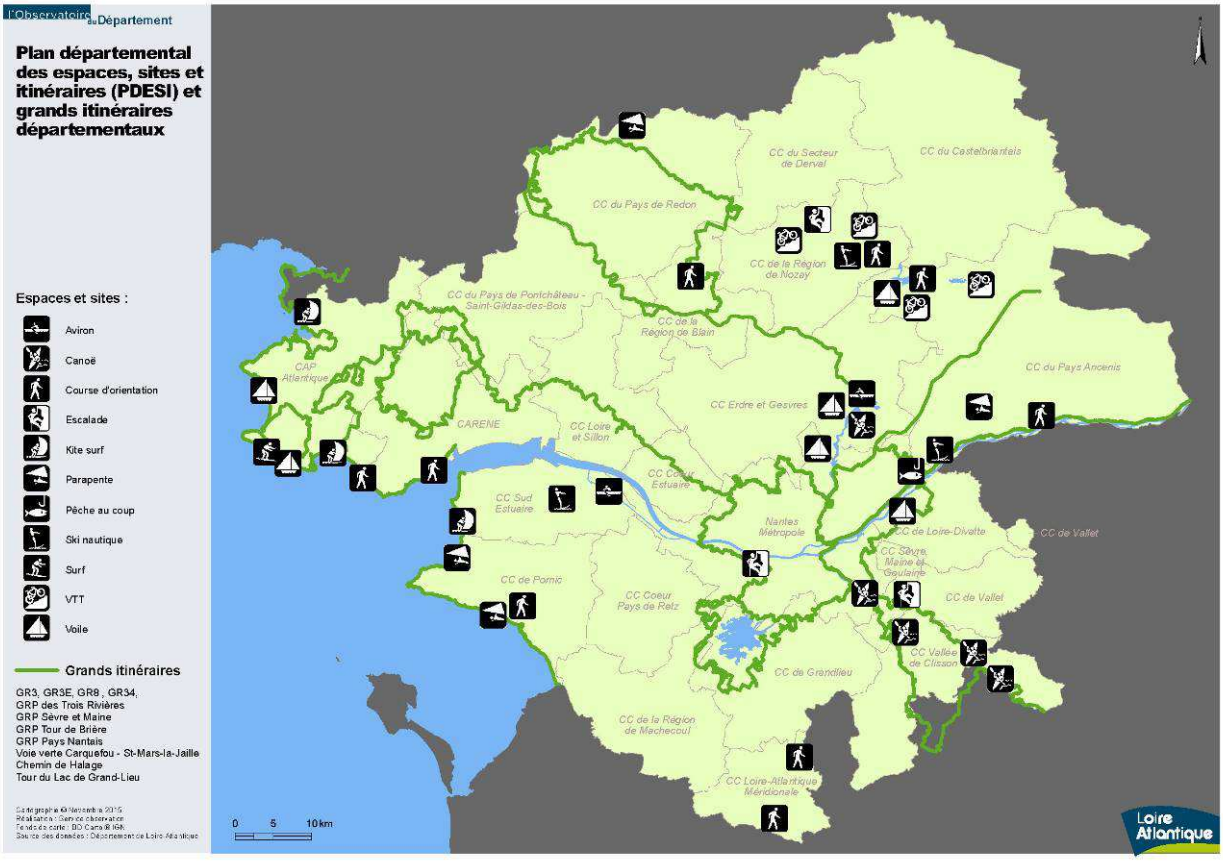

- **Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR)**

Dans le cadre de sa deuxième compétence obligatoire, le Département met en place un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées, le PDIPR. Bien que plus récent dans son existence, le PDESI inclut juridiquement le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées PDIPR.

Les itinéraires inscrits à ce plan peuvent emprunter différentes voies : voies publiques existantes, chemins relevant du domaine privé du département et emprises de la servitude destinée à assurer le passage des piétons sur les propriétés riveraines du domaine public maritime. Ils peuvent également emprunter des chemins ruraux. Pour le passage dans le domaine privé, des conventions sont passées avec les propriétaires intéressés pouvant fixer les dépenses d'entretien et de signalisation mises à la charge du Département.

En 2013, l'Assemblée départementale a adopté une nouvelle politique de randonnée en revisitant son PDIPR, afin d'améliorer la qualité des itinéraires de randonnée et de préserver le patrimoine des chemins ruraux. Cette politique permet de mieux prendre en compte l'enjeu environnemental, de contribuer au Plan en faveur des espaces naturels voté fin 2012, de favoriser la découverte du patrimoine culturel, et de s'inscrire dans une démarche territoriale et globale, au niveau des intercommunalités, échelon pertinent dans le domaine de l'itinérance.

Les itinéraires ont été classés en 3 catégories :

Environ 100 itinéraires répondent aux critères de qualité du schéma départemental de la Randonnée SDR,
Les 3 catégories des circuits PDIPR :
- Les itinéraires du Schéma départemental des randonnées doivent emprunter moins de 30 % d'enrobé avec validation des traversées et cheminements des routes départementales et disposeront de toutes conventions nécessaires en cas de passage sur propriétés privées.
- Les itinéraires dits "de territoires" (dans les intercommunalités) ont entre 30 % et 50 % de sol enrobé avec validation des traversées et cheminements des routes départementales et dont certains itinéraires pourront ne pas disposer encore de toutes les conventions en cas de passage sur des propriétaires privées, mais avec une démarche engagée.
- Les itinéraires inscrits dans le cadre de la préservation et conservation des chemins ruraux, sont non classés dans les deux catégories ci-dessus et devront être seulement naturels.

Pour certains d'entre eux, une mise en promotion touristique s'effectue via la société publique locale Loire Atlantique Développement (LAD), dans le cadre de son schéma de développement touristique, en liaison avec les offices de tourisme et syndicats de Pays touristiques qui assurent la promotion des itinéraires de randonnée de leur territoire.

- **L'application Rando Loire-Atlantique**

En ligne depuis le 31 mai 2015, le site internet réunit plus de 200 itinéraires de randonnées en Loire-Atlantique. Une application mobile permet d'y avoir accès partout, tout le temps via son smartphone ou sa tablette. Grâce à cette initiative du Département, il est désormais possible de partir aisément à la découverte de la Loire-Atlantique à pied, à vélo, à VTT ou à cheval.

- **157** itinéraires pédestres
- **40** itinéraires vélo
- **94** itinéraires VTT
- **62** itinéraires équestres

Parmi ces itinéraires, certains sont praticables à la fois à pied et à VTT ou à pied, à cheval, à VTT par exemple.

Premier service du genre développé par une collectivité en France, le site rando.loire-atlantique.fr permet de choisir et de préparer son itinéraire de randonnée.

Les itinéraires sont présentés par type de pratique (pédestre, vélo, VTT, équestre), affichés sur une carte qui les localisent dans le département. La recherche peut être affinée par thématique (littoral, fleuves et rivières, marais, vignoble, patrimoine, campagne…), commune, niveau de difficulté et durée.

Une fois l'itinéraire choisi, le site rando.loire-atlantique.fr permet d'avoir, en quelques clics :

- Un **descriptif de l'itinéraire** avec des informations pratiques (accès, durée, niveau de difficulté, type de parcours boucle ou itinérance, distance, dénivelé), et un texte de présentation.
- Des **photos d'illustrations** tirées du site ohlaloireatlantique.com (offre touristique en Loire-Atlantique).

- Les **coordonnées d'un office de tourisme** le plus proche de la randonnée, pour en savoir plus.
- **Le tracé de l'itinéraire** sur un fond de carte IGN avec l'indication du point de départ et du point d'arrivée.

4 548 téléchargements de l'application Rando Loire-Atlantique

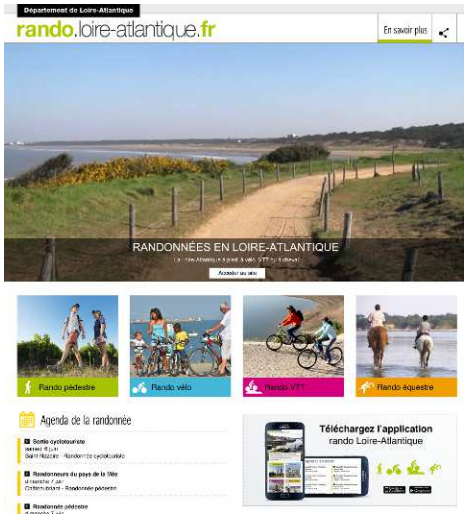

Au-delà de la compétence obligatoire, une politique volontariste et engagée

- **Le Département maître d'ouvrage de deux bases sportives de loisirs**

Le Département a inscrit la réalisation de deux bases nautiques et de loisirs sportifs de nature dans son projet stratégique 2011 / 2015, pierres angulaires de sa politique sportive et activités de pleine nature.

Les constructions de la base départementale nautique et de loisir d'Abbaretz et de celle de Vioreau à Joué-sur-Erdre, toutes deux situées dans le secteur nord du département, ont été réalisées respectivement en 2012 et 2014.

La base départementale nautique et de loisirs d'Abbaretz est dédiée plus particulièrement à la pratique du ski nautique. A Vioreau, les activités proposées (sports nautiques et terrestres) intègrent une sensibilisation aux activités de pleine nature et à la protection et la préservation de l'environnement.

Pour ces deux sites, un plan de gestion global de leurs ceintures boisées a été élaboré avec l'ensemble des acteurs locaux, conciliant protection de l'environnement, ouverture au public et pratique des activités de pleine nature. Mis en œuvre depuis 2012, ils sont suivis par le groupe de territoire CDESI, géré et entretenu par les services aménagement des Délégations de Châteaubriant et du Pays d'Ancenis.

La gestion des activités physiques et sportives de nature et l'exploitation sur le plan sportif, des sites d'Abbaretz et de celle de Vioreau sont confiées respectivement à l'association'' AULOC '' (composée des associations locales, principales utilisatrices du site) et à la société publique locale du Département, '' Loire-Atlantique Développement''.

- **Le Département organisateur d'évènements de pleine nature**

Depuis 1972, le Département organise au quotidien et pendant les vacances scolaires, des écoles de sports et d'activités de pleine nature, pour les 10 000 jeunes adhérents, dans le cadre de l'Animation sportive départementale. Il organise des stages pendant les vacances scolaires, soutien les clubs sportifs, favorise l'accès de toutes et tous à la pratique sportive (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en insertion etc…) Des écoles, stages et actions sont régulièrement dédiées aux activités de pleine nature.

Dans le cadre de la promotion des activités de pleine nature, le Département Loire-Atlantique est aussi organisateur de manifestations et d'événements :

- **Les 5èmes Rencontres nationales du Tourisme et des loisirs sportifs de nature en 2010**, organisées avec la Région des Pays de la Loire et initiées par l'État. Elles ont réuni les acteurs concernés par les sports de nature, le tourisme, l'environnement et l'aménagement du territoire. La promotion de l'important potentiel touristique, économique, social, éducatif que constituent les loisirs sportifs de nature, indissociables d'enjeux environnementaux, a été réalisée lors de l'accueil de près de 800 congressistes à la Cité internationale des Congrès de Nantes

- **Les ''Escapades''** : cette manifestation biennale, avec un pilotage sur le terrain par les 45 éducateurs sportifs, poursuit à la fois des objectifs de valorisation des sports de pleine nature et de sites remarquables du département. Il s'agit d'un projet de co-construction avec les associations locales, qui mobilise près d'un millier de bénévoles. Lors des précédentes éditions, cet événement a

accueilli près de 40 000 personnes un dimanche en mai, sur plusieurs sites. Si l'objectif principal est la valorisation des activités de pleine nature et ses sites de pratique, les Escapades proposent également des animations environnementales, sociales, culturelles et touristiques.

Les autres évènements annuels organisés en régie qui intégrèrent une dimension APN

- ***Le ''Val Aventure''*** : organisé avec les structures jeunesse du Département, l'objectif est de favoriser la mixité de publics jeunes de 13 à 17 ans, en faisant découvrir un site remarquable du département,

- ***Le ''Rallye Erdre Atlantique''*** : ce raid original, pour un public de plus de 18 ans, a également pour vocation de faire découvrir et valoriser des sites remarquables du département, en favorisant la mixité des publics.

- ***Le Triathlon de l'Animation sportive départementale*** : il a pour objectif de faire découvrir et valoriser un site remarquable. Une journée sportive et festive d'envergure est ainsi organisée chaque année au mois de juin pour un public du CM1 à la 5ème (1 000 participants) avec la découverte d'une discipline aux vertus éducatives multiples : le triathlon. En parallèle de l'épreuve phare : 30 ateliers sportifs orientés sur la pleine nature avec l'objectif de favoriser la mixité des publics et l'accès aux jeunes en situation de handicaps physiques et déficience mentale.

La programmation de ces différents événements organisés par le Département et son animation sportive départementale, poursuit des finalités éducatives, sociales, sportives, territoriales, partenariales. Les publics concernés sont les jeunes, jeunes adultes, en favorisant la mixité des publics.

- **Le Département ‘’partenaire’’**

Le Département développe des partenariats et soutient les acteurs intervenant dans le domaine des activités physiques et sportives de pleine nature :

- Le Département a soutenu financièrement en investissement, la réalisation de diverses réalisations d’aménagements. A titre d’exemples : mise en sécurité de plusieurs parois naturelles d’escalades, l’aménagement de parcours permanents d’orientation, la mise en place de ponton de pêche, l’aménagement de passe à canoë…

- Il a soutenu diverses actions telles que la réalisation d’un guide des bonnes pratiques pour la pêche à pied le long du littoral depuis quatre années (diffusé notamment pendant la période estivale sur la côte) et d’un topo guide d’escalade.

- Pour les circuits VTT FFC labellisés autour de la base départementale de Vioreau à Joué sur Erdre, le Département soutient le comité départemental de cyclisme pour la veille de la qualité de la signalétique. Il intervient pour faire assurer l’entretien des circuits de VTT, avec des chantiers d’insertion pour les sites départementaux de Vioreau et Abbaretz.

- Des crédits ont été consacrés à des opérations d’aménagement, d’entretien, d’accueil, de fléchage et de signalétique relatives aux activités physiques et sportives de pleine nature.

- Le Département développe également des partenariats avec les comités sportifs départementaux et associations départementales. Il s’attache notamment à impulser des démarches transversales avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (C.D.O.S) et les 27 comités départementaux de Loire Atlantique relevant du domaine des sports de nature, dans le cadre du ‘’ Pacte de coopération’’ établi sur le mandat olympique 2013 / 2016.

- Mais le Département soutient également le sport de compétition en tant que partenaire financier, logistique et de promotion, dans le cadre du partenariat avec les clubs de haut niveau des disciplines sport de pleine nature : voile, aviron, canoë kayak etc.. Il est partenaire chaque année, de près de 500 manifestations sportives de nature organisées par les associations sportives, les communes.

Les politiques publiques départementales qui croisent les activités de pleine nature

Les APN sont à la croisée de nombreuses politiques publiques, qui s’engagent régulièrement, au quotidien où dans le cadre de leurs documents structurants de référence, en faveur de ces pratiques au sein du Département.

Milieux naturels :

- L'objectif est de contribuer à la protection et la valorisation des espaces naturels sur le territoire de Loire Atlantique par une politique dynamique en faveur des ENS, en s'appuyant sur des outils fonciers et financiers
- Les milieux naturels sont « supports » des APN qui peuvent avoir un impact. Mais l'attrait des APN repose sur l'intérêt de bénéficier d'un cadre naturel préservé ; aussi ***l'exercice de ces pratiques peut être un vecteur d'éducation au respect de l'environnement***
- La CDESI favorise le dialogue et le partage des enjeux entre les acteurs du sport et les organismes agissant au titre de la préservation des espaces et milieux
- En 2012, adoption d'un plan départemental en faveur des espaces naturels, dans une approche globale et transversale dont l'un des quatre axes stratégiques est en prise direct avec les APN : ***« favoriser la conciliation des activités et la préservation des milieux naturels »*** et a notamment comme objectifs la réalisation d'actions départementales d'APN respectueuses des écosystèmes

Mobilité

- Adoption en 2007 du plan départemental vélo 2008-2018, qui s'inscrit dans le cadre d'une politique globale de déplacement visant à limiter l'usage de la voiture individuelle et à développer l'usage du vélo au quotidien
- Enjeu de favoriser le développement de la pratique de l'itinérance à vélo en tant qu'économie respectueuse de l'environnement
- Réflexions sur le vélo comme outil du sport-santé

→ Ces ambitions seront partagées au sein d'un projet transversal de valorisation du Vélo au sein du département (tourisme, sport, mobilité) : « ***le Département Vélo »***

Solidarités

- Actions menées en direction des publics cibles dans le domaine des APN : notamment des actions autour du vélo comme moyen de déplacement doux et reprise progressive d'une activité physique
- Intégration d'un public vulnérable et promotion de la mixité dans le cadre du Rallye Erdre Atlantique

Tourisme :

- Signature en 2012 du « passeport vert » en Loire-Atlantique qui ambitionne de faire de notre Département un territoire d'excellence en matière de tourisme durable
- Mise en tourisme de la randonnée pédestre via la charte d'édition « randonnées en Loire-Atlantique » en 2012 puis la mise en service d'une application « rando Loire-Atlantique» en juin 2015
- Mise en tourisme de l'activité vélo avec la valorisation par Loire-Atlantique développement de trois grands itinéraires structurants : la Loire à vélo, Vélocéan, Vélodyssée
- Mise en promotion des « balades et randonnées nautiques », en lien avec les comités départementaux de tourisme : 26 balades nautiques recensées

Voies navigables

- Adoption du schéma des voies navigables (2008-2012), le Département étant propriétaire de 120 km de voies d'eau, dont le canal de Nantes à Brest, l'Erdre, la Sèvre Nantaise.
- Ce patrimoine naturel est une richesse environnementale et l'un des objectifs du schéma est celui du ***développement maîtrisé des activités sportives sur les voies d'eau***
- Cette articulation est notamment traitée entre les acteurs concernés dans le cadre de la CDESI

Aménagement du territoire

- 22 opérations financées par le département dans le cadre des Contrats de territoire 2013-2015, ont concerné les APN, pour une enveloppe de 1 983 965 €. A titre d'exemple : valorisation d'une base de loisirs, d'une base nature, d'une base nautique ; aménagement d'aires d'équipement ; boucles vélo ; boucle promenade et parcours santé…
- Dans le cadre du Fond de développement solidaire des communes, quatre opérations ont été financées pour l'aménagement d'itinéraires cyclables.

Education

En matière d'activités physiques de pleine nature, on été repérées quelques actions en lien avec les collèges (publics et privés), dans le domaine des activités nautiques, notamment l'activité voile pour les sections scolaires encadrées par un club, qui accueille et prend en charge les collégiens, le collège finançant de son côté le coût des transports des classes.

Partie 3 – Le schéma départemental des activités de pleine nature : une nouvelle ambition

Des principes d'actions pour la déclinaison opérationnelle du schéma

- ➔ Transversalité
- ➔ Complémentarité
- ➔ Coopération
- ➔ Education pédagogique
- ➔ Responsabilité des acteurs

Axe 1 : Structurer l'offre relative aux activités de pleine nature

Le Département dispose d'une offre d'activités de pleine nature diversifiée, portée par des comités départementaux et des associations sportives ainsi que des structures commerciales. Cette offre est développée site par site, indépendamment les uns des autres et une mise en réseau aujourd'hui permettrait de développer des complémentarités et synergies entre les sites et leurs différents acteurs.

Objectif 1.1 : Favoriser un développement, un aménagement et un entretien respectueux des espaces, sites et itinéraires.

Action n° 1-1-1 : Aménager et entretenir de manière respectueuse les espaces, sites, itinéraires (ESI), et certains espaces naturels gérés par le Département, en étudiant leur accessibilité, en fonction des caractéristiques du site.

Action n° 1-1-2 : Accompagner les territoires dans un aménagement et un entretien respectueux des espaces, sites et itinéraires par le soutien à l'ingénierie en étudiant l'accessibilité à tous, en fonction des caractéristiques du site.

Action n° 1-1-3 : Développer le PDESI et les itinéraires du PDIPR et pérenniser les plans par l'inscription des sites et itinéraires dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU).

Objectif 1.2 : Renforcer l'articulation et améliorer la complémentarité de l'offre en matière d'APN.

Action n° 1-2-1 : Ouvrir les données sur les ESI et construire un observatoire en liaison avec les partenaires.

Action n° 1-2-2 : Mettre en réseau les acteurs des Activités de Pleine Nature.

Axe 2 : Favoriser l'accès de tous à la pratique des activités de pleine nature

Les activités physiques et sportives de pleine nature concernent potentiellement tous et toutes, quelle que soit la période de la vie, des jeunes aux seniors. Chacun, selon sa motivation et ses attentes (loisirs, pratique sportive, compétition, santé bien-être etc. …), aspire à la pratique dans les milieux naturels, sous diverses formes et dans des cadres organisés ou non. L'accessibilité aux espaces naturels (par définition ouverts au public) doit être garantie pour les différents publics prioritaires du Département.

Objectif 2.1 : Favoriser la pratique des APN par les jeunes

Action n° 2-1-1 : Développer l'éducation aux activités sportives de pleine nature dans le cadre de l'animation sportive départementale**.**

Action n° 2-1-2 : Encourager la pratique des activités nautiques et de pleine nature par les scolaires au titre de l'enseignement obligatoire de l'EPS et via les comités sportifs départementaux scolaires.

Action n° 2-1-3 : Développer l'éducation à l'environnement et la pratique d'activités de pleine nature à Vioreau pour un public « jeune ».

Objectif 2.2 : Rendre plus accessible la pratique des APN aux personnes en situation de handicap

Action n° 2-2-1 : Financer l'acquisition de matériels adaptés à la pratique des personnes en situation de handicap (ex : joëlettes, fauteuils, tiralo, handi ski, etc…) pour les clubs et comités sportifs départementaux et associations spécialisées.

Action n° 2-2-2 : Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les écoles « activités de pleine nature » de l'animation sportive départementale.

Objectif 2.3 : Favoriser le bien vieillir par la pratique des APN douces

Action n° 2-3-1 : Favoriser les bien vieillir par la pratique des activités de pleine nature douces dans une logique de santé et de lien social.

Objectif 2.4 : Favoriser l'inclusion des personnes en situation d'insertion sociale et / ou en insertion professionnelle par la pratique d'APN.

Action n° 2-4-1 : Favoriser l'inclusion des personnes en situation d'insertion sociale et/ou en insertion professionnelle par la pratique d'activités de pleine nature.

Axe 3 : Accompagner le développement maitrisé des activités de pleine nature compatible avec les espaces naturels et milieux aquatiques

Les sports de nature et leurs multiples activités se déroulent dans plusieurs types de lieux de pratique, relevant de différents statuts fonciers, avec des catégories de pratiquants différents (loisirs, compétition , scolaires, famille etc…) et portées par des motivations qui peuvent être divergentes sur leur approche de la nature. L'enjeu de l'usage partagé, de la multi activités où se côtoient de nombreux usagers, et du vivre ensemble est alors central.

Objectif 3.1 : Maitriser l'impact environnemental des APN

Action n°3-1-1 : Organiser des évènements et manifestations sportives de pleine nature et conduire des projets d'activités de pleine nature compatibles avec la préservation des milieux naturels

Action n°3-1-2 : Soutenir l'organisation d'évènements et de manifestations sportives et de loisirs de nature « éco-responsables » et sensibiliser les organisateurs de ces démarches

Objectif 3.2 : Sensibiliser les partenaires à la préservation des milieux naturels dans le cadre d'une éducation à l'environnement

Action n°3-2-1 : Favoriser la mobilisation et la rencontre des acteurs des activités de pleine nature dans le cadre d'une éducation à l'environnement, pour la préservation des milieux naturels

Action n°3-2-2 : Favoriser l'expression des structures nautiques dans les comités de gestion de l'eau, en lien avec les instances de gouvernance de l'eau

Axe 4 : Assurer la promotion et la mise en tourisme d'une offre d'activités de pleine nature compatible avec les espaces naturels et milieux aquatiques

En lien avec la stratégie Tourisme du Département, il s'agit de mettre en valeur l'offre d'activités de pleine nature sur notre territoire, qui est un des atouts de son attractivité, tout en veillant à ce que cette valorisation soit respectueuse et compatible avec les espaces naturels et milieux aquatiques sur lesquels ces activités se déroulent.

Objectif 4.1 : Valoriser et développer l'attractivité de l'offre d'APN

Action n°4-1-1 : Organiser la stratégie de communication sur les sites, espaces et itinéraires de promenade et de randonnées relatifs aux sports de nature

Objectif 4.2 : Mettre en tourisme les APN

Action n° 4-2-1 : Développer l'offre avec la conception et la commercialisation de produits à partir de loisirs sportifs de nature

Axe 5 : Animer la concertation départementale et territoriale

Le Département, au titre de sa compétence obligatoire, est la collectivité identifiée et chargée du développement maitrisé des sports de nature. Il est ainsi animateur de la concertation, de la coordination et de la structuration des actions portées par les différentes collectivités territoriales et locales. A ce titre, l'animation de la gouvernance relève du Département.

Objectif 5.1 : Piloter la concertation au niveau départemental avec la CDESI : outil de rencontre des acteurs et du "construire ensemble"

Action n° 5-1-1 : Optimiser la gouvernance départementale par la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) de Loire-Atlantique

Axe 1 : Structurer l'offre relative aux activités de pleine nature

Objectif 1 -1 : Favoriser un développement, un aménagement et un entretien respectueux des espaces, sites et itinéraires.

Action n° 1-1-1	**Aménager et entretenir de manière respectueuse les espaces, sites, itinéraires (ESI), et certains espaces naturels gérés par le Département, en étudiant leur accessibilité, en fonction des caractéristiques du site.**
Contexte	Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) intègre en 2015 l'inscription de plus de 30 sites et espaces de pratiques sportives de nature d'intérêt départemental, ainsi que les itinéraires de randonnée référencés au schéma départemental de la randonnée (SDR). Le Département est également propriétaire de bases nautiques et de loisirs, et d'espaces naturels dont il assure la gestion et l'entretien. *Opportunités :* - La mise en œuvre du schéma départemental des activités de pleine nature (SDAPN) doit concilier le maintien d'un cadre naturel attractif pour la pratique des activités sportives et la protection des espaces naturels. - La préservation d'un patrimoine naturel de qualité garantira ainsi le développement et l'attractivité des activités de pleine nature. *Risques :* - Le développement, la multiplication et la multiplicité des pratiques peuvent avoir un impact négatif sur les espaces naturels car ces activités ne sont pas toujours compatibles avec la préservation de ceux-ci.
Objectifs	• Maintenir un cadre de qualité de pratique des activités de pleine nature tout en limitant au maximum l'impact de ces activités sur les milieux naturels. • Mettre en valeur des sites conciliant à la fois la pratique sportive et la préservation des espaces naturels. • Rendre accessibles, dans la mesure du possible, les ESI à tous les publics, et notamment aux personnes en situation de handicap.
Méthode	- Repérer et identifier les ESI sur lesquels les activités de pleine nature se développent. - Analyser en amont une éventuelle inscription des ESI au PDESI, l'impact du développement des activités de pleine nature et préciser les modalités de pratique. - Assurer une coordination et une transversalité au sein des services départementaux pour garantir la cohérence entre les politiques. - Programmer, si nécessaire, et mettre en œuvre des aménagements légers, réversibles et compatibles avec la protection des espaces naturels en veillant à ne pas suréquiper les sites.

Points de vigilance	- Il est indispensable que les porteurs de projet intègrent et acceptent le caractère naturel du site qu'ils considèrent comme un support à la pratique des activités de pleine nature : le milieu naturel connaît des aléas qu'il faut prendre en compte (inondabilité, érosion des falaises, saisonnalité...) et qu'il héberge des espèces végétales et animales qui peuvent être sensibles. Les espaces naturels sont également le support d'autres activités comme les animations nature, des manifestations en tout genre (ex : Les Rendez-vous de l'Erdre) et peuvent donc être utilisés par des acteurs locaux. Aussi, une parfaite coordination doit être établie pour que chaque acteur, y compris externe au Département, puisse y mettre en place ses activités. - Les aménagements devront respecter la législation et la réglementation du Code de l'Urbanisme, s'ils sont réalisés dans les espaces naturels sensibles du Département (L. 142-1 et suivants). - Les espaces naturels peuvent disposer de divers classements au titre de la protection de l'environnement : Natura 2000, ZNIEFF, zone RAMSAR... Il est important que les utilisateurs d'un espace aient connaissance de la réglementation en vigueur et des modalités qui s'y rattachent (étude d'incidence, dossier loi sur l'eau...). Les porteurs de projet s'attacheront, lorsqu'un aménagement léger est envisagé, à étudier les modalités d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.
Résultats attendus **Indicateurs de mesure**	• Dès l'amont, coordination accrue entre les services du Département en lien avec les partenaires externes. • Réflexion collective indispensable sur l'opportunité d'un aménagement sur un site. • Réalisation d'aménagements, qui soient conçus et mis en œuvre sur les espaces naturels, sous réserve d'une compatibilité avec la préservation des milieux naturels, en réduisant l'impact sur l'environnement. • Entretien des sites et itinéraires de manière cohérente et compatible avec la protection des espaces. • Aménagements et entretien compatibles avec les autres activités pratiquées sur les espaces naturels. - Linéaire entretenu (PDIPR...) - Observation du niveau de fréquentation notamment par les personnes en situation de handicap. - Nombre d'aménagements réalisés.
Moyens nécessaires à l'action	Ressources humaines du Département : réunions entre les services et avec les partenaires externes, etc... Budget à discuter (Direction infrastructures, délégation - service aménagement)
Calendrier	A partir du début de l'année 2016.
Pilote et partenaire(s)	*Pilote (selon le cas de figure) :* Direction infrastructures, Délégations - service aménagement en lien avec la Direction sports. *Partenaires :* - Service développement local, - Acteurs externes.

Axe 1 : Structurer l'offre relative aux activités de pleine nature

Objectif 1 -1 : Favoriser un développement, un aménagement et un entretien respectueux des espaces, sites et itinéraires.

Action n° 1-1-2	**Accompagner les territoires dans un aménagement et un entretien respectueux des espaces, sites et itinéraires par le soutien à l'ingénierie en étudiant l'accessibilité à tous, en fonction des caractéristiques du site.**
Contexte	L'étude actuelle du dispositif départemental de soutien aux territoires a pour enjeux d'adapter notre soutien à un état des lieux largement amélioré en matière d'équipements, notamment en secteur rural et de tenir compte d'un nouveau contexte budgétaire, plus contraint ; en cohérence avec le nouveau projet stratégique. Dans ce cadre, l'apport en ingénierie du Département sera renforcé. *Opportunités* : - Depuis 2005, 626 projets ont été aidés par le Département, dont 342 au titre du FDSC (et du FAC) et 284 au titre des CTD. Une aide à l'ingénierie auprès des communes et des EPCI a également été développée. - Le sport est une dynamique de territoire dans l'animation et le lien social qu'il produit. - Les EPCI sont invitées à penser les activités physiques et sportives en termes d'usages, de typologie de pratiques, de publics, d'espaces de pratique et à avoir une vision prospective sur leurs territoires. - Le réseau des 45 éducateurs sportifs est utilisé comme de véritables personnes-ressources pour accompagner les territoires (rôle d'appui et de conseil des unités 'animation locale' des services développement local dans les Délégations). *Freins :* - Les intercommunalités ne se sont pas appropriées de façon globale la problématique sportive. - La démarche d'accompagnement des communes et intercommunalités se limite pour l'instant bien souvent à de l'investissement. - Les sports de nature sont peu utilisés comme produits d'appel touristiques. - La vision du sport est encore très étriquée et se limite encore trop souvent à une vision compétitive ; alors que la réalité de la pratique des activités sportives d'aujourd'hui exige de se projeter dans un accès à des espaces ouverts, afin d'être en phase avec une demande majoritaire de pratique hors associations (clubs). - La raréfaction des financements du Département et des ressources des EPCI impacte l'accompagnement des territoires.
Objectifs	• Inscrire la thématique des activités physiques et sportives de pleine nature dans notre accompagnement en ingénierie réalisé auprès des communes et intercommunalités. • Soutenir des projets de développement ou d'équipements des activités de pleine nature (études ou travaux) qui entreraient dans les priorités du futur.
Méthode	- Diagnostiquer par EPCI les forces et les faiblesses du territoire en

Points de vigilance	matière d'activités de pleine nature. - Identifier les projets d'activités de pleine nature portés par les communes et EPCI. - Retenir les opérations d'aménagements favorisant le développement maitrisé des activités de pleine nature. - Stratégie départementale : • Veiller à une répartition équilibrée de l'accompagnement des projets sur l'ensemble des territoires, en tenant compte de la diversité et de la spécificité des besoins locaux exprimés et / ou identifiés par le Département. • Veiller à ce que la thématique des activités physiques et sportives de pleine nature, si elle est retenue comme une orientation du futur dispositif d'accompagnement des territoires, soit soutenue en cohérence avec les différents schémas et plans départementaux, ainsi qu'en accord avec les enjeux du développement durable. - Réforme territoriale : prendre en considération la future répartition des compétences entre les différentes collectivités territoriales.
Résultats attendus **Indicateurs de mesure**	• Diversité et qualité des projets activités de pleine nature. • Répartition territoriale équilibrée par EPCI et sur l'ensemble du département. • Mutualisation de compétences, de moyens humains et matériels • Augmentation du nombre, de la qualité et de la fréquentation des espaces, sites et itinéraires. - Dans le cadre d'une évaluation partagée avec les communes (via questionnaires) : étude sur la typologie des publics, la pérennité des équipements et aménagements. - Taux d'équipement et d'aménagement (espaces, sites et itinéraires) par territoire. - Etudes qualitatives auprès des usagers des ESI (fréquentation, utilisation, qualité…).
Moyens nécessaires à l'action	- Budget déconcentré (Délégation territoriale) si la thématique est retenue dans le futur dispositif de soutien aux territoires.
Calendrier	2017 - 2020
Pilote et partenaire(s)	*Pilote :* Direction développement territorial - service aménagement du territoire. *Partenaires :* Délégations des territoires - services développement local, en lien avec les services intercommunaux concernés.

Axe 1 : Structurer l'offre relative aux activités de pleine nature

Objectif 1 -1 : Favoriser un développement, un aménagement et un entretien respectueux des espaces, sites et itinéraires.

Action n° 1-1-3	**Développer le PDESI et les itinéraires du PDIPR et pérenniser les plans par l'inscription des sites et itinéraires dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU).**
Contexte	La loi du 9 décembre 2004 a confié le développement maîtrisé des sports de nature aux Départements. A cette fin, la commission départementale des espaces, sites et itinéraires des sports de nature « CDESI » a été créée en 2006 et le plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature « PDESI » a été voté en 2012. Juridiquement, ce plan inclut une partie du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées « PDIPR ». *Opportunités :* - Le Département de Loire-Atlantique développe une politique sportive ambitieuse avec un engagement significatif, notamment dans le domaine des sports de nature. - Les sports de nature sont investis par de nombreux acteurs publics (communes, communautés de communes, Région, établissements publics, offices de tourisme etc.) et privés et leur développement maîtrisé passe par l'intervention d'un acteur comme le Département favorisant leur coordination et leur structuration. Par ailleurs, faisant suite à la démarche qualité mise en place dans le cadre de la réforme du PDIPR votée en 2013, les communautés de communes ont jusqu'à fin 2015, pour mettre à jour les itinéraires inscrits précédemment au PDIPR. *Freins:* - Les sports de nature interpellent plusieurs politiques publiques du Département mais le « PDESI » n'est pas suffisamment connu et porté à la connaissance des élus et des directions. - Le PDESI a toutefois une portée juridique peu élevée car il n'est pas opposable aux tiers, notamment aux collectivités et aux propriétaires privés. - Un certain nombre d'itinéraires, dont des portions privées ne sont pas conventionnées, ne sont pas éligibles à l'inscription au PDESI. Les propriétaires peuvent, à tout moment, les fermer à la circulation, ce qui enlève toute possibilité de développement, d'aménagement, de communication, voire peut remettre en cause leur existence.
Objectifs	• Mettre en œuvre les deux plans départementaux (PDESI ET PDIPR). • Pérenniser les ESI et leurs accès, avec une démarche de sécurisation juridique partagée par l'inscription dans les documents d'urbanisme locaux et intercommunaux (Schéma de cohérence territoriale SCOT et Plan locaux d'urbanisme PLU).
Méthode	- 1ère étape : Proposer d'intégrer aux SCOT, les ESI inscrits dans le PDESI. Cette démarche sera mise en œuvre par la Direction équilibre territorial.

Points de vigilance	- 2ème étape : Faire inscrire les ESI intégrés au SCOT dans les documents d'urbanisme (PLU) via les délibérations prises par les communes et EPCI et ainsi rendre ces ESI inaliénables. Il pourra, également, être envisagé de revoir les tracés, afin de passer sur des lieux publics et ainsi de permettre leur requalification. Il convient de veiller à ce que la gestion des ESI soit bien confiée par convention à des associations dynamiques qui en assureront l'animation, voire l'entretien avec le concours des collectivités locales et les autres partenaires locaux, publics et privés. Cela conduit, pour les itinéraires de randonnée, à rencontrer individuellement les propriétaires des chemins privés traversant parfois des terrains agricoles, vignes, maraîchages, vergers etc., les inciter à signer des conventions de partenariat et ainsi préciser les limites de responsabilités.
Résultats attendus **Indicateurs de mesure**	• Inscription par les communes et EPCI, dans les SCOT et PLU des sites déjà et prochainement inscrits au PDESI. • Conventionnement réalisé pour une majorité d'itinéraires, permettant une requalification des itinéraires de territoire dans la nouvelle catégorie SDR. - 50% des ESI du PDESI inscrits au PLU fin 2016. - Inscription systématique à partir de 2017.
Moyens nécessaires à l'action	Ressources humaines des directions des sports et équilibre territorial.
Calendrier	A partir du début de l'année 2016.
Pilote et partenaire(s)	*Pilote :* - la Direction développement territorial pilotera la relation aux SCOT pour l'inscription des ESI aux PLU. - La Direction sports pilotera le projet avec le concours des chargés de mission randonnée locaux, employés par les communes et les communautés de communes et/ou des propriétaires privés, pour les actions de conventionnement. *Partenaire(s)* : - Communes, EPCI et propriétaires privés.

Axe 1 : Structurer l'offre relative aux activités de pleine nature

Objectif 1 -2 : Renforcer l'articulation et améliorer la complémentarité de l'offre en matière d'activités de pleine nature.

Action n° 1-2-1	**Ouvrir les données sur les ESI et construire un observatoire en liaison avec les partenaires.**
Contexte	Malgré l'existence d'espaces de données, peu d'informations relatives au domaine des activités de pleine nature sont disponibles. Malgré l'édition en 2015 d'un schéma du développement du sport en Pays de la Loire, nous ne disposons pas à ce jour d'une vision globale de l'offre existante en matière d'activités de pleine nature sur notre Département. Cette situation ne permet pas d'assurer la cohérence et l'efficience des actions entre les différents acteurs, rendue d'autant plus nécessaire par le contexte budgétaire contraint des collectivités publiques. Le risque est d'investir dans des aménagements qui seraient sous utilisés faute d'information. *Opportunités :* - Le Département procède actuellement à l'inscription de sites d'activités de pleine nature au PDESI qui intègre également les itinéraires recensés (au titre du schéma départemental des randonnées), dans le cadre du PDIPR. Ces éléments seront le socle et permettront d'alimenter la base de données de l'observatoire. - Contexte actuel d'ouverture des données entre les différents niveaux de collectivités et leurs partenaires (ère de '' l'open data"). - Compétences et ressources "supports" présentes en interne (Service observation). *Risques :* - Réticence des partenaires à la communication de leurs informations. - Hétérogénéité des données actuelles et des bases support informatiques.
Objectifs	• Rendre plus lisible l'ensemble de l'offre d'APN proposée sur le Département aussi bien pour les gestionnaires que pour les pratiquants. • Identifier grâce au SIG, les atouts ou faiblesses des différents territoires en matière d'APN et établir des diagnostics qualitatifs, notamment sur l'usage. • Se doter d'un outil d'aide à la décision performant afin de prioriser les aménagements futurs et les projets de développement des activités de pleine nature.
Méthode	- Recensement et récupération des données existantes en matière d'activités de pleine nature sur le territoire de la Loire-Atlantique auprès de tous les opérateurs (collectivités, offices de tourisme, privés, chambres consulaires etc..). - Relevé GPS de l'ensemble des ESI répertoriés. - Identification des données retenues en fonction des critères souhaités. - Intégration de ces données dans le SIG pour permettre le développement d'applications. - Mise à jour de la base de données Open Data.

Points de vigilance	- Prévoir une communication (site internet / applications mobiles...) autour de cet observatoire des activités de pleine nature. - Un portage fort de la part du Département sera nécessaire, avec une réelle animation de la démarche pour une bonne collaboration et une implication des partenaires. - Il faudra vérifier la qualité des données recensées et leur évolution dans le temps (fiabilité permanente).
Résultats attendus **Indicateurs de mesure**	• Une base de données à jour pour l'ensemble des acteurs de la filière des activités de pleine nature (développeurs de projets, gestionnaires des ESI…). • Un SIG sollicité par les partenaires pour des demandes d'aide à la décision. • Un site internet institutionnel et des applications mobiles permettant l'accès aux usagers. Fréquentation et utilisation des outils de l'observatoire.
Moyens nécessaires à l'action	Ressources humaines des différentes directions + SIG + éventuel coût développement d'applications...
Calendrier	A partir de début 2016.
Pilote et partenaire(s)	*Pilote* : - Direction sports - Service observation *Partenaire(s) :* - Délégations - Propriétaires et gestionnaires des ESI - Comités sportifs départementaux de sport de nature - DRDJSCS et DDCS.

Axe 1 : Structurer l'offre relative aux activités de pleine nature

Objectif 1 -2 : Renforcer l'articulation et améliorer la complémentarité de l'offre en matière d'activités de pleine nature.

Action n° 1-2-2	**Mettre en réseau les acteurs des Activités de Pleine Nature.**
Contexte	- Les activités sportives de nature et leurs pratiquants se multiplient, se diversifient et doivent cohabiter parfois sur un même territoire voire sur un même espace. - Beaucoup de gestionnaires des espaces et sites de pratiques défendent des intérêts particuliers, parfois en direction d'un même public. Cela instaure une forme de concurrence entre associations, et à minima, une méconnaissance des structures entre elles. *Opportunités* : - Le territoire de la Loire-Atlantique offre un potentiel intéressant en matière d'activités de pleine nature (littoral, cours d'eau, forêts...). - Certains EPCI se sont déjà engagés dans le domaine des activités physique de pleine nature. *Freins :* - Les sports de nature ne font pas partie des priorités des EPCI : freins des collectivités pour accueillir des nouvelles pratiques par méconnaissance de la règlementation, des besoins et des moyens nécessaires à engager pour leur gestion maîtrisée... - Hétérogénéïté de la gestion et de l'entretien des itinéraires de randonnées notamment ceux inscrits au Schéma Départemental de la Randonnée (SDR). En effet, leur gestion est communale alors même qu'ils traversent la plupart du temps plusieurs communes ou bien plusieurs intercommunalités, voire plusieurs "pays". - Manque de coordination des acteurs et des gestionnaires de structure. - Politique de promotion et de communication insuffisante.
Objectifs	• Favoriser un maillage départemental et une répartition géographique. • Equilibrer des structures. • Affirmer une offre de qualité, concertée et cordonnée entre les acteurs en créant des sites d'activités de pleine nature complémentaires et non concurrentiels, ex Vioreau (voile, canoë) et Abbaretz (ski nautique, plongée et courses d'orientation) avec liaison VTT entre les deux sites. • Mettre en réseau des compétences par familles d'activités et par thématiques (règlementation, cohabitation des pratiques, respect de l'environnement et développement des pratiques...). • Mettre en réseau / mutualiser des ressources humaines (exemple : brevets professionnels, administratifs) et des ressources logistiques. • Favoriser la prise de compétence par les intercommunalités de l'animation, de la gestion des espaces, sites et itinéraires de randonnées, d'intérêt territorial.

Méthode	- Organisation de rencontres territoriales et / ou thématiques entre les acteurs publics, associatifs et privés locaux pour mettre en place des projets communs et complémentaires. - Inciter les EPCI à prendre la compétence "gestion des itinéraires de randonnées d'intérêt départemental -SDR- "
Points de vigilance	- Répartition équilibrée des disciplines en adéquation avec les besoins locaux et les projets de développement au sein d'un territoire.
Résultats attendus	• Identification de personnes ressources, ou de gestionnaires d'espaces ou sites de pratiques compétents dans des domaines particuliers. • Mutualisation de compétences, de moyens humains et matériels. • Complémentarité des sites de pratiques et de leurs offres de services. • Harmonisation des règlementations pour chaque discipline sur le territoire départemental. • Meilleure prise en compte de la préservation de l'environnement. • Optimisation des ressources.
Indicateurs de mesure	- Multiplication de petits sites moins prégnants sur l'environnement que certains sites spécialisés, dédiés et saturés, qui ne maintiennent pas (ou difficilement) l'équilibre avec les milieux naturels. - Répartition équilibrée des activités sur les territoires et "intégrée" dans les espaces naturels. - Evolution du nombre de territoires qui s'impliquent dans cette dynamique collective.
Moyens nécessaires à l'action	Ressources humaines du Département - Direction sports - service aide au mouvement sportif - Délégations aux territoires.
Calendrier	2016 - 2018
Pilote et partenaire(s)	*Pilote :* Direction sports – service aide au mouvement sportif *Partenaires :* - Délégations aux territoires - Secrétariat de la CDESI - Acteurs, gestionnaires et exploitants d'activités liées aux espaces, sites et itinéraires.

Axe 2 : Favoriser l'accès de tous, à la pratique des activités de pleine nature

Objectif 2 -1 : Favoriser la pratique des activités de pleine nature par les jeunes.

Action n° 2-1-1	**Développer l'éducation aux activités sportives de pleine nature dans le cadre de l'animation sportive départementale.**
Contexte	Ces deux enjeux, intimement liés, sont souvent abordés dans une réflexion globale lors de la programmation d'activités de pleine nature et de stages proposés par l'animation sportive départementale pendant les vacances scolaires. *Opportunités :* Les activités de pleine nature constituent des supports intéressants pour l'éducation des jeunes et pour une sensibilisation sur les milieux et espaces naturels. *Vigilance :* Il convient de veiller à la complémentarité des actions proposées avec celles des clubs et associations sportives locales.
Objectifs	• Faciliter la mise en place de projets d'activités de pleine nature. • Etablir des axes prioritaires de développement des activités de pleine nature. • Intégrer systématiquement dans la construction des projets d'activités de pleine nature, les espaces naturels et le développement durable.
Méthode **Points de vigilance**	- Elaborer un document pratique et pédagogique pour la mise en œuvre des APN, prenant en compte une sensibilisation voire une éducation à l'environnement. - Développer des parcours permanents pour les courses d'orientation sur les sites identifiés comme potentiellement pertinents pour la pratique des activités de pleine nature. - Valoriser l'utilisation des espaces navigables du département par une approche environnementale en privilégiant la propulsion non motorisée (voile, canoë, paddle…). → Avant la mise en œuvre de cette action, une étude préalable devra être effectuée. Il conviendra d'y intégrer une réflexion globale sur la notion de développement durable et sur les espaces naturels. Pour cela, il existe un réel besoin de formation des ETAPS à laquelle nous devons répondre.
Résultats attendus **Indicateurs de mesure**	• Développer les outils disponibles pour l'animations sportive départementale. • Multiplier les sites de pratique des activités de pleine nature dans le respect des contraintes environnementales. Nombre de stages, d'écoles d'activités de pleine nature, dans la période propice à la pratique des activités de pleine nature.
Moyens nécessaires à l'action	Ressources humaines de l'animation sportive départementale

Calendrier	Action en cours
Pilote et partenaire(s)	*Pilote :* Délégation / service développement local, notamment les cadres et ETAPS (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives) développant l'animation sportive départementale. *Partenaire(s) :* Associations et clubs sportifs.

Axe 2 : Favoriser l'accès de tous, à la pratique des activités de pleine nature

Objectif 2 -1 : Favoriser la pratique des activités de pleine nature par les jeunes.

Action n° 2-1-2	**Encourager la pratique des activités nautiques et de pleine nature par les scolaires au titre de l'enseignement obligatoire de l'EPS et via les comités sportifs départementaux scolaires.**
Contexte	Dans le département de la Loire-Atlantique, caractérisé par la présence de l'eau, la pratique d'activités nautiques et de pleine nature mérite d'être développée et confortée, d'une part dans le cadre de l'enseignement obligatoire de l'EPS et d'autre part dans les projets des comités sportifs départementaux de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), de l'Union générale de l'enseignement libre (UGSEL) et de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP). Ces comités ne sont pas seulement centrés sur la pratique mais aussi sur la mise en œuvre d'un projet éducatif global sur lequel le Département a les moyens d'agir au travers du Pacte de coopération. *Opportunités :* • Le Département peut dans une certaine mesure proposer un accompagnement dans le cadre de ses actions relevant de la politique Education (notamment en direction des collèges avec le volet éducatif). • Les trois comités du sport scolaire mettent d'ores et déjà en œuvre une offre d'activités de pleine nature en réponse au fort engouement des pratiquants pour ces disciplines. *Freins :* Les activités de pleine nature et leurs spécificités présentent des contraintes (coûts des déplacements, des transports sur les espaces de pratique, l'accessibilité aux matériels spécifiques – compétences et coûts d'encadrement) qui peuvent constituer des freins à la mise en œuvre des projets.
Objectifs	• Mettre en œuvre une politique d'accès concertée aux activités nautiques et de pleine nature pour les élèves adhérents des associations sportives scolaires. • Inciter les établissements scolaires (collèges, écoles) à pratiquer les activités nautiques et de pleine nature dans le cadre de l'enseignement obligatoire de l'EPS.
Méthode	• Réaliser un état des lieux des pratiques existantes avec les trois comités concernés. - Au sein de la commission sport de nature du CDOS, créer un sous-groupe de travail piloté par le Département (service aide au mouvement sportif) et le CDOS pour le développement des pratiques nautiques et de pleine nature au sein des associations du sport scolaire. (composé de : l'UNSS, l'UGSEL, l'USEP, des comités sportifs départementaux des activités de pleine nature, du conseil départemental et de la DDCS). - Identifier des axes de développement pour des activités d'ores et déjà investies ou à l'attention de disciplines insuffisamment proposées, en lien avec les comités sportifs délégataires concernés.

	- Effectuer un suivi saison après saison des actions entreprises et réaliser un bilan final à l'issue de l'Olympiade en cours. Rencontrer quelques chefs d'établissement et principaux de collèges avec le comité départemental du sport scolaire compétent.
Résultats attendus **Indicateurs de mesure**	• Une augmentation du nombre de pratiquants et l'évolution des temps d'activités. • L'organisation de rencontres et/ ou de compétitions. • Le développement de la pratique des activités nautiques comme support d'enseignement de l'EPS. - L'augmentation du nombre de licenciés dans les associations sportives scolaires. - Le nombre de rencontres et/ ou de compétitions.
Moyens nécessaires à l'action	- L'enveloppe consacrée au Pacte de coopération dans son volet dédiée aux publics cibles. - Budget relevant de la politique Education volet ''politiques éducatives''
Calendrier	A partir de la rentrée scolaire 2016.
Pilote et partenaire(s)	*Pilote :* Direction sports - service aide au mouvement sportif *Partenaire(s) :* - Les trois comités sportifs départementaux dédiés - La direction éducation - mission politiques éducatives - Les délégations, services développement local.

Axe 2 : Favoriser l'accès de tous, à la pratique des activités de pleine nature

Objectif 2 -1 : Favoriser la pratique des activités de pleine nature par les jeunes.

Action n° 2-1-3	**Développer l'éducation à l'environnement et la pratique d'activités de pleine nature à Vioreau pour un public " jeune "**
Contexte	Le Département a ouvert au printemps 2014 une base départementale pour les sports de nature, « Vioreau Pleine Nature ». *Les objectifs :* - Permettre un accès prioritaire des publics cibles du Département avec une tarification abordable socialement, notamment en direction d'un public "jeune", - Encourager la sensibilisation et la découverte des milieux naturels par la pratique d'activités de pleine nature. *Opportunités :* - Mise en synergie des politiques publiques départementales Jeunesse, Sports, Education, Environnement et Solidarité, le tout sur un site remarquable propriété du Département. *Risques :* - Eloignement du site - Coût des transports pour les scolaires et groupes "jeunesse" - Dégradation de l'espace naturel liée à la surfréquentation.
Objectifs	• Concilier le développement des pratiques d'activités de pleine nature en direction des "jeunes" sur le site et la préservation du milieu naturel. • Faire de la base départementale de Vioreau Pleine Nature un outil permanent et un lieu de référence en matière d'éducation sportive et environnementale.
Méthode	- Structuration d'une offre de qualité à des tarifs abordables. - Promotion et communication de l'offre en direction du public cible. - Développement d'actions d'éducation à l'environnement lors de l'accueil des publics "jeunes" (stages/ journées scolaires "découverte" ...), en lien avec la politique départementale d'éducation à l'environnement.
Résultats attendus	• Augmentation du nombre de groupes "jeunes" et scolaires accueillis par la base Vioreau Pleine Nature. • Gestion de l'équipement et du site en intégrant les pratiques environnementales.
Indicateurs de mesure	- Fréquentation du site par les publics cibles du Département. - Fiches bilans d'évaluation des offres d'activités. - Notoriété de Vioreau Pleine Nature en tant que base "sport / environnement" auprès des partenaires cibles.

Calendrier	En cours.
Pilote et partenaire(s)	*Pilote :* Direction sports *Partenaire(s) :* - Direction environnement - Services développement local des délégations. - Associations et partenaires d'éducation à l'environnement.

Axe 2 : Favoriser l'accès de tous, à la pratique des activités de pleine nature

Objectif 2 -2 : Rendre plus accessible la pratique des activités de pleine nature aux personnes en situation de handicap.

Action n° 2-2-1	**Financer l'acquisition de matériels adaptés à la pratique des personnes en situation de handicap (ex : joëlettes, fauteuils, tiralo, handi ski, etc...) pour les clubs et comités sportifs départementaux et associations spécialisées.**
Contexte	La loi du 11 février 2005 pose le cadre législatif des actions en faveur des personnes en situation de handicap. Le schéma départemental des personnes handicapées a été voté en 2009 par l'assemblée départementale (revisité fin 2014 et prorogé jusqu'en 2016). Le guide à l'attention des clubs sportifs, intitulé ''comment accueillir les personnes en situation de handicap'', a été réalisé fin 2014. Cependant, pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap et notamment celle concernant la pratique des activités de pleine nature : - Le matériel spécifique est onéreux et à renouveler régulièrement pour la sécurité des pratiquants, ce qui induit une augmentation du coût de la pratique (licence ou adhésion), - Les clubs sont directement les acheteurs de ces matériels. L'aide communale reste très partielle contrairement aux autres sports qui bénéficient gratuitement d'équipements sportifs municipaux (salles multisports / terrains de football...).
Objectifs	• Favoriser la pratique des activités de pleine nature par les personnes en situation de handicap, en diminuant le coût de revient de l'activité du fait d'un matériel onéreux et de la nécessité d'un encadrement professionnalisé. • Amener les clubs à établir des Plans Pluriannuels d'Investissement par olympiade concernant le matériel support de leur discipline (constitution d'un fonds de roulement et d'une trésorerie pour l'investissement des nouveaux matériels).
Méthode	- Accompagner les clubs sportifs en concertation avec les comités départementaux concernés (programmation et opportunité des acquisitions / mutualisation possible des matériels) en subventionnant significativement le matériel nécessaire. - Jouer un rôle d'animation de réseau entre les différents partenaires institutionnels (Etat / région) afin d'améliorer le portage partagé des projets d'acquisitions**.**
Points de vigilance	Veiller à la réelle utilisation du matériel financé et à sa mutualisation dès que cela est possible.

Résultats attendus	• Développement de la pratique des activités de pleine nature (augmentation du nombre de licenciés et structuration des clubs (matériel et encadrement)). • Ouverture aux structures et associations spécialisées (ADAPEI/IME...).
Indicateurs de mesure	- Nombre de licenciés - Nombre de structures spécialisées qui ont participé à des activités de pleine nature. - Amélioration des conditions de pratique (sécurité, performance et résultats des athlètes haut niveau).
Moyens nécessaires à l'action	Enveloppe "matériel Handisport" de 24 000 €/ an en 2015 et 2016
Calendrier	Dispositif déjà mis en œuvre
Pilote et partenaire(s)	*Pilote :* Direction sports - service aide au mouvement sportif *Partenaire(s) :* - les comités sportifs départementaux concernés (sports de nature, sport adapté et handisport) - la DDCS (CNDS) - la Région des Pays de la Loire.

Axe 2 : Favoriser l'accès de tous, à la pratique des activités de pleine nature

Objectif 2 -2 : Rendre plus accessible la pratique des activités de pleine nature aux personnes en situation de handicap.

Action n° 2-2-2	**Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les écoles "activités de pleine nature" de l'animation sportive départementale.**
Contexte	La loi du 11 février 2005 pose le cadre législatif des actions en faveur des personnes en situation de handicap. Le schéma départemental des personnes handicapées a été voté en 2009 par l'assemblée départementale (revisité fin 2014 et prorogé jusqu'en 2016). Le guide à l'attention des clubs sportifs, intitulé ''comment accueillir les personnes en situation de handicap'', a été réalisé fin 2014. *Opportunités :* • Les activités physiques favorisent le développement et l'épanouissement de la personne, la confiance en soi, le lien social et la santé. Elles constituent un support privilégié pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Les activités de pleine nature pratiquées en proximité du domicile, peuvent être ouvertes à tous, sous réserve d'aménagements des espaces de pratique et d'un recours à des matériels spécifiques. • En adaptant les séances pédagogiques avec un encadrement et des compétences spécifiques, les activités de pleine nature apportent des réponses selon des différents types de handicap : ☞ Le handicap moteur (avec altération physique d'un ou plusieurs membres, affectant de manière partielle ou totale la mobilité, lésions cérébrales ou médullaires), ☞ Le handicap sensoriel (déficience visuelle, déficience auditive), ☞ Le handicap psychique et intellectuel : avec une altération cognitive qui empêche la compréhension des attentes et demandes, ☞ Le handicap associé : combinaison des deux types de handicap ci-dessus. *Risques :* • Faire à la place de et se substituer aux actions à engager par les structures.
Objectifs	• Inciter les personnes à pratiquer une ou plusieurs activités physiques et sportives de pleine nature, dans un cadre de mixité recherchée des publics, dans la mesure du possible. • Favoriser l'organisation et la prise en charge par les structures spécialisées dans l'accueil du handicap (instituts médico-éducatifs, foyers de vie, clubs sportifs pour publics spécifiques) ou non (clubs sportifs, associations, autres) d'offres d'activités de pleine nature en direction des personnes en situation de handicap. • Favoriser la pérennité de la pratique au sein des structures d'accueil spécialisées, des associations et des clubs sportifs.

Méthode	Ces activités sont proposées dans les différents cadres d'intervention : ☞ sous la maîtrise d'œuvre directe de l'animation sportive départementale : les écoles de sport de l'animation sportive départementale, les stages pendant les vacances scolaires, les événements organisés par l'animation sportive départementale (les Escapades, le Triathlon, le Val Aventure, le Rallye Erdre Atlantique, les autres manifestions), ☞ en partenariat avec les structures d'accueil spécialisées publiques et associatives : ces actions relèvent d'un cadre d'expérimentation, selon les territoires, sur la base du volontariat. Les interventions proposées devront être cadrées, dans les collaborations, avec les structures partenaires (lieux de déroulement de l'activité, personnes mises à disposition dans le cadre de l'action, durée déterminée à l'avance avec date de début et de fin de l'action, anticipation de la continuité de l'action, etc...).
Points de vigilance	- Il convient de contenir le risque d'une ''dépendance de la continuité de l'action'' suspendue à l'intervention directe de l'animation sportive départementale. - Une attention doit être portée à la formation des éducateurs sportifs du Département par rapport au public et à la spécificité des sports de nature.
Résultats attendus	• Une pratique d'activités physiques de nature par des personnes en situation de handicap qui sont sédentaires alors qu'elles sont en capacité de pratiquer, • Une plus grande autonomie physique, psychologique et psychique, sociale, réinvestie et redécouverte, • Une amélioration de la santé.
Indicateurs de mesure	- Nombre et qualité des projets en direction des personnes en situation de handicap, dans les cadres d'interventions de l'animation sportive départementale, - Nombre d'établissements et structures concernés et s'engageant dans l'expérimentation et les actions, - Nombre de personnes en situation de handicap s'inscrivant dans les programmes proposés, - Évaluation de l'autonomie des personnes par l'envoi d'un questionnaire simple adressé aux structures (environnement, matériel, ressenti) permettant de caractériser l'évolution de la personne.
Moyens nécessaires à l'action	Ressources humaines
Calendrier	Expérimentation, en cours de mise en œuvre.

Pilote et partenaire(s)	*Pilote :* Délégations - services développement local et solidarité, en étroite relation avec : - la Direction sports - service aide au mouvement sportif - la Direction générale solidarité (Direction PA / PH) *Partenaire (s) :* - Les structures d'accueil et spécialisées : Instituts médico éducatifs, les établissements et service d'aide par le travail (ESAT), les foyers de vie, d'accueil et / ou d'hébergement, - les familles d'accueil, - les comités départementaux Handisport et Sport Adapté, - l'ADAPEI, l'APAJH, Sésame Autisme, - la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH).

Axe 2 : Favoriser l'accès de tous, à la pratique des activités de pleine nature

Objectif 2 -3 : Favoriser le bien vieillir par la pratique des activités de pleine nature douces.

Action n° 2-3-1	**Favoriser le bien vieillir par la pratique des activités de pleine nature douces dans une logique de santé et de lien social.**
Contexte	Les seniors et personnes âgées représentent une part croissante de la population totale et l'activité physique est fondamentale dans le ‘’bien vieillir’’, comme le démontrent les études de l'Organisation mondiale de la santé OMS. *Opportunités :* - Les activités physiques douces de pleine nature (telles que la randonnée pédestre, le vélo, la marche nordique…), pratiquées dans une logique de santé, contribuent de manière significative à l’amélioration de la santé. Au-delà de l’amélioration de la motricité, de la prévention des chutes, de l’équilibre postural et de l’entraînement cardio-vasculaire, elles favorisent le développement du lien social. - Relativement accessibles car adaptables aux personnes seniors voire aux personnes âgées (en fonction de leurs capacités physiques), elles ont l’avantage de pouvoir être pratiquées en proximité du lieu de résidence, selon leurs possibilités et dans un cadre sécurisé. - Cette fiche prend en compte la démarche « Habitat et vieillissement » avec le souhait de développer les services dans l’habitat intermédiaire pour personnes âgées et intègre donc ces nouvelles modalités d’habitat dans son périmètre d’action. *Risques :* - Ne pas animer de séances de manière trop pérenne à la place des structures, au risque d’avoir du mal à se désengager ensuite, - Ne pas toucher les personnes âgées les plus isolées, - Difficultés à répondre à une trop forte demande.
Objectifs	Inciter les personnes seniors à pratiquer une ou des activités physiques douces de pleine nature.

Méthode	- L'action sera menée dans un cadre expérimental avec quelques établissements et structures qui restent à définir, selon les territoires, sur la base de leur volontariat. - L'action sera réalisée avec le concours des structures départementales et locales, partenaires : comités départementaux, clubs sportifs, associations, l'animation sportive départementale, logements foyers, EHPAD etc.… → Elle pourra prendre la forme d'ateliers avec des exercices de motricité pour lutter contre les chutes, des parcours aménagés, la marche, voire le vélo, selon les capacités des participants.
Points de vigilance	- Clarifier le partenariat avant d'engager les actions. - Bien cadrer l'action envisagée pour favoriser l'organisation et la prise en charge par les structures (ex : formation de personnes au sein des structures).
Résultats attendus	• Une pratique d'activités physiques douces de nature par des personnes qui sont sédentaires alors même qu'elles auraient la capacité de pratiquer. • Une autonomie physique, psychologique et sociale, réinvestie et redécouverte. • Une préservation de la santé par la prévention des chutes.
Indicateurs de mesure	- Nombre d'établissements et structures concernés et s'engageant dans l'expérimentation. - Nombre de personnes seniors et personnes âgées s'inscrivant dans les programmes proposés. - Évaluation de l'autonomie des personnes (éléments descriptifs montrant et caractérisant l'évolution de l'autonomie de la personne) et amélioration du mieux vieillir.
Moyens nécessaires à l'action	Ressources humaines
Calendrier	Expérimentation lancée le 4ème trimestre 2015.
Pilote et partenaire(s)	*Pilote :* Délégations - services développement local et solidarité, en étroite relation avec : - la Direction sports - service aide au mouvement sportif - la Direction générale solidarité (direction PA / PH) *Partenaire(s) :* - CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées) - La Fédération des directeurs d'établissements FNADEPA - Siel bleu intervenant pour les activités de gym en EPHAD - Le club des Ainés - Les associations de maintien à domicile - Les Clic : comités locaux d'information et de coordination - Le comité départemental de retraite sportive - Le comité départemental de randonnée pédestre

	- Le comité départemental Education physique et gymnastique volontaire EPGV - Le comité départemental Education physique dans le monde moderne EPMM - Le comité départemental UFOLEP Union Française des œuvres laïques en éducation physique.

Axe 2 : Favoriser l'accès de tous, à la pratique des activités de pleine nature

Objectif 2 -4 : Favoriser l'inclusion des personnes en situation d'insertion social et/ou en insertion professionnelle par la pratique d'activités de pleine nature.

Action n° 2-4-1	**Favoriser l'inclusion des personnes en situation d'insertion social et/ou en insertion professionnelle, par la pratique d'activités physiques de pleine nature.**
Contexte	Le public en situation d'exclusion -ou en risque d'exclusion- se trouve souvent éloigné de l'activité physique et sportive, et n'a pas conscience des bienfaits du sport sur la santé. Le Département de Loire-Atlantique oriente depuis 3 ans sa politique sportive vers ce public, afin d'utiliser le sport comme levier de développement du lien social, en agissant sur les trois niveaux suivants : • l'accès à la pratique sportive de droit commun, • le sport, support à l'intégration sociale et professionnelle des publics ciblés, • le sport, outil de prévention santé et bien être. *Opportunités* : - A ce jour, les actions développées dans ce cadre sont réalisées au sein des délégations par les services Solidarité et Développement local (situation complexe car le groupe est souvent à constituer), ou en lien avec un partenaire local (cas le plus fréquent, les groupes étant déjà constitués). - Certaines APN sont particulièrement adaptées aux problématiques du public en situation d'exclusion ou en risque d'exclusion (ex : raids, marche nordique, randonnée, course d'orientation, vélo VTT etc…). - Par leur culture inscrite dans '' l'agir '', par la connaissance fine du territoire, et par la capacité d'adaptation aux publics, les animateurs sportifs départementaux (ASD) sont des intervenants pertinents à la fois pour faciliter la reprise d'une activité physique de pleine nature par ce public, découvrir les espaces naturels de leur territoire et mettre en lien avec un club de proximité. *Risques :* - Les personnes ne sont pas toujours prêtes à rejoindre par elles-mêmes un club sportif pour continuer la pratique et / ou pour agir en tant que bénévole. - L'accès aux équipements de proximité pose parfois problème, (les équipements sportifs sont saturés dans leur utilisation par les scolaires et les clubs sportifs).
Objectifs	• Favoriser l'inclusion des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) dans les actions portées par les animateurs sportifs départementaux. • Utiliser les activités physiques et sportives de pleine nature comme levier pour l'insertion des publics en situation d'exclusion ou en risque d'exclusion, notamment le vélo comme moyen de déplacement doux et gratuit.

Méthode	Action envisagée en copilotage entre le service développement local (notamment l'unité animation locale) et le service solidarité (notamment les unités : vie sociale et insertion, emploi, accueil familial, et aide sociale à l'enfance) ou un partenaire externe; à envisager selon la méthode suivante : 1) Rencontrer le partenaire potentiel de l'action pour évaluer les attentes, les besoins du groupe, en privilégiant la mixité des publics, 2) Elaborer le projet conjointement (objectifs, modalités de mise en œuvre, indicateurs d'évaluation, place et rôle de chacun...), cette phase peut être réalisée en associant le groupe en fonction de la pratique des professionnels, 3) Mobiliser le public en situation d'exclusion ou en risque d'exclusion (en interne et en externe au Département), 4) Rencontrer le public pour une présentation mutuelle et dans le cadre d'une démarche participative, proposer la mise en place d'une action pour leur permettre de pratiquer une activité physique en privilégiant les activités physiques de pleine nature, 5) Réaliser l'action (action ponctuelle avec un groupe ; avec un club ; action avec un éventuel projet commun le cas échéant), 6) Mobiliser les comités pour favoriser l'accueil de ce public par les clubs, à l'issue des actions menées, 7) Evaluer l'action et les effets produits sur les personnes, sur les clubs (selon la méthode retenue, l'évaluation peut être concomitante ou à postériori, en associant les membres du groupe et les clubs).
Résultats attendus **Indicateurs de mesure**	• Retrouver ou développer son autonomie, sa confiance en soi, améliorer sa santé et son savoir être, • Sortir de son isolement et développer des relations sociales, • Respecter des règles de conduite et de fonctionnement (s'organiser sur le plan de la mobilité et développer l'assiduité) gérer sa sécurité et celle des autres, • Découvrir la diversité des activités sportives, connaître son environnement et les milieux naturels. • Reprise en main de sa santé (avoir un médecin référent ; démarche de soins ; bilan de santé), amélioration de la capacité physique et soins apportés à son image (présentation, tenue adaptée...). - Selon le projet : nombre de projets réalisés, nombre de personnes inscrites dans un parcours d'insertion. - Degré de participation aux échanges dans le groupe et assiduité aux séances. - Fréquentation des espaces naturels en dehors des séances. - Pratique d'une activité en autonomie après l'action. - Intégration au sein de la vie associative en tant qu'adhérent et / ou bénévole après l'action. - Nombre d'enfants confiés au Département ayant intégré les animations portées par l'animation sportive.
Moyens nécessaires à l'action	Ressources humaines et achat de matériel pédagogique.
Calendrier	Démarrage : durant l'année 2015.

Pilote et partenaire(s)	*Pilote :* Délégation - services développement local et solidarité. *Partenaire(s) :* - Les clubs sportifs - Les associations qui accompagnent ces publics - Les chantiers d'insertion - Les missions locales - Les centres de formation - Les foyers de jeunes travailleurs - Les entreprises locales …

Axe 3 : Accompagner le développement maîtrisé des activités de pleine nature compatible avec les espaces naturels et milieux aquatiques

Objectif 3 -1 : Maîtriser l'impact environnemental des activités de pleine nature.

Action n° 3-1-1	**Organiser des évènements et manifestations sportives de pleine nature et conduire des projets d'activités de pleine nature compatibles avec la préservation des milieux naturels.**
Contexte	Le Département organise depuis plusieurs années, des évènements sportifs de pleine nature (Val aventure, Triathlon de l'animation sportive départementale, les Escapades, Rallye Erdre Atlantique etc…) dans le cadre de l'animation sportive départementale. Le Département peut également être en situation de co-organisation sur d'autres manifestations de pleine nature. Dans un cadre de développement des activités de pleine nature et donc d'une augmentation de la fréquentation potentielle des espaces naturels pour la pratique sportive, il convient d'être vigilant quant aux messages et à la promotion des sites, afin d'éviter une utilisation non encadrée et une surfréquentation préjudiciable à la conservation des écosystèmes. *Opportunités* : - L'attrait pour les sports de nature réside dans la relation qu'entretient le pratiquant avec un environnement naturel de qualité. - Les manifestations sportives constituent un atout pour sensibiliser de nombreux publics divers et variés, à la préservation des milieux naturels et acculturer les participants sur le terrain et en pratique sur le lieu même de l'action. - Une prise de conscience collective est en cours d'affirmation concernant l'impact de certaines activités sur les milieux naturels. - Un intérêt, une prise de conscience et une volonté d'agir manifestes de la part des animateurs sportifs départementaux, dans la conduite de leur projet sont déjà exprimés. *Risques* : - L'organisation de manifestations sportives de nature peut perturber le milieu naturel (logistique, aménagements nécessaires, fréquentation des sites…) en générant des nuisances sur les écosystèmes. - Une surfréquentation des sites peut être engendrée.
Objectifs	• Prendre en compte la préservation des espaces naturels dans l'organisation de nos manifestations et la conduite de nos animations sportives en privilégiant des manifestations sportives éco responsables. • Vérifier la cohérence dans le choix des activités de pleine nature en fonction du milieu et de la pratique. • Faire prendre conscience aux pratiquants de la notion d'équilibre et de la fragilité des écosystèmes et renforcer cette perception.

Méthode	Lors de l'organisation d'un évènement sportif de pleine nature : - Identifier un référent « espaces naturels » dans l'organisation qui se rapprochera du service aménagement de la délégation concernée, - Veiller à la sensibilisation et à l'information des membres du Comité de pilotage, des bénévoles et des fournisseurs dans le cadre de la démarche portée par le Département, - Utiliser le Guide ''Réussir votre manifestation sur la voie du développement durable'' et sa déclinaison portant sur l'organisation d'une manifestation sportive de pleine nature.
Points de vigilance	Veiller au principe de développement durable dans les modalités d'action (privilégier la qualité et non la quantité).
Résultats attendus	• Des manifestations sportives organisées par le Département ne laissant pas de '' trace '' ou le moins de trace possible. • Evaluer l'impact de l'évènement sur son environnement en amont et vérifier après la manifestation.
Indicateurs de mesure	- Retours ou réactions de citoyens (individus, associations de protection de l'environnement, de propriétaires d'espaces naturels etc.). - Nombre d'alertes sentinelles (services chargés de recenser les anomalies sur les ESI).
Moyens nécessaires à l'action	Sensibilisation des agents départementaux en charge de l'organisation des manifestations.
Calendrier	Action en cours.
Pilote et partenaire(s)	*Pilotes (selon le cas) :* Direction sports - mission animation sportive départementale ou Délégations - service développement local *Partenaires :* - Service environnement - Service aménagement - Associations d'éducation à l'environnement

Axe 3 : Accompagner le développement maîtrisé des activités de pleine nature compatible avec les espaces naturels et milieux aquatiques

Objectif 3 -1 : Maîtriser l'impact environnemental des activités de pleine nature.

Action n° 3-1-2	**Soutenir l'organisation d'évènements et de manifestations sportives et de loisirs de nature « éco-responsables » et sensibiliser les organisateurs à cette démarche.**
Contexte	Une multiplication des manifestations sportives dans le domaine des activités de pleine nature est observée depuis plusieurs années. Le Département soutient les organisateurs de manifestations sportives de nature par l'attribution de subventions, de dotations en objets et matériels promotionnels et en apportant son ingénierie / conseil. Une prise de conscience collective a eu lieu ces dernières années ; cependant tous les événements organisés sur le territoire ne sont pas pour autant exemplaires et les organisateurs doivent développer une conscience plus aigüe des conséquences sur l'environnement et en particulier sur les espaces naturels. Une méconnaissance relative de la part des organisateurs des méthodologies d'action et de leur mise en œuvre peut être préjudiciable. *Opportunités* : Par son rôle de soutien aux organisateurs, le Département est un acteur disposant d'une position privilégiée pour agir sur les prises de conscience et favoriser l'organisation de manifestations sportives reprenant les orientations de la politique publique ''Ressources, milieux naturels et foncier '' du Département.
Objectifs	• Sensibiliser les organisateurs de manifestations en amont en affirmant les valeurs et conditions portées par le Département. • Conditionner notre accompagnement, qu'il soit financier, logistique ou en termes de communication et de dotations, à une prise de conscience et une application de certaines mesures favorisant la prise en compte de l'environnement et évitant les impacts sur les milieux naturels. Cette action inclut les objectifs de l'action 4.2.3 du Plan Départemental des Espaces Naturels « Soutenir des manifestations de pleine nature préservant les milieux naturels ».
Méthode	- Décliner le guide réalisé en 2012 '' pour réussir une manifestation sportive sur la voie du développement durable '' et précisément le dossier n° 4 '' Protéger l'environnement'' avec sa fiche n° 14 "les manifestations de pleine nature » avec un nouveau volet précisant les critères d'éco-responsabilité. → Diffusion de l'outil à tous les organisateurs déjà recensés et soutenus. → Sensibiliser les partenaires du Département. → Suivi de l'utilisation du référentiel, vérification de son efficacité et questionnement sur son usage. → En cas de nouvelle manifestation, explication de la démarche à l'occasion d'un entretien préalable pour les manifestations d'importance.

	Pour ce qui concerne la réalisation de manifestations sur des espaces naturels, une concertation entre services est mise en place, pour analyser l'adéquation entre la manifestation et la préservation du milieu et de sa biodiversité et en définir les modalités de réalisation. Ce processus, qui concerne la direction sports, le service environnement et les services aménagement des territoires, vise en priorité les manifestations organisées par les associations locales au travers de leurs demandes de subvention ou de dotation d'équipement, auprès de Département.
Résultats attendus **Indicateurs de mesure**	• Appropriation durable de la démarche d'éco-responsabilité par les organisateurs de manifestations d'activités de pleine nature. • Des manifestations sportives diminuant leur impact sur des milieux naturels ou expliquant publiquement ce qui est déjà mis en place en la matière. ➢ Le nombre d'organisateurs sensibilisés. ➢ La progression dans la prise en compte du nombre de critères caractérisant l'éco responsabilité. ➢ Le nombre de guides diffusés, et consultés sur le site internet du Département. Le nombre de manifestations ayant amené des modalités d'adaptation réduisant les impacts sur le milieu.
Moyens nécessaires à l'action	Ressources humaines et crédits (direction sports, direction communication, direction solutions numériques), pour la réalisation du document référentiel et enveloppe des manifestations sportives.
Calendrier	2016
Pilote et partenaire(s)	*Pilote* : Direction sports – service aide au mouvement sportif *Partenaire(s) :* Délégation : – service aménagement – service développement local Direction économie environnement - service environnement Direction communication Direction solutions numériques.

Axe 3 : Accompagner le développement maîtrisé des activités de pleine nature compatible avec les espaces naturels et milieux aquatiques

Objectif 3 -2 : Sensibiliser les partenaires à la préservation des milieux naturels dans le cadre d'une éducation à l'environnement.

Action n° 3-2-1	**Favoriser la mobilisation et la rencontre des acteurs des activités de pleine nature dans le cadre d'une éducation à l'environnement, pour la préservation des milieux naturels.**
Contexte	Dans le domaine des activités de pleine nature, est constatée l'intervention de nombreux acteurs, relevant de logiques institutionnelles différentes. Dans le cadre de ses différentes politiques publiques (Education, Sport...), le Département est partenaire de ces acteurs. Il est également engagé dans une politique publique "Ressources, Milieux naturels et Foncier ". A ce titre, des orientations pour la protection des milieux naturels, la préservation des ressources et la maitrise foncière ont été définies. *Opportunités* : - La compétence de gestion, entretien, protection des milieux et espaces naturels a été confiée aux Départements. - Cette responsabilité a été renforcée par le Code du sport, en matière de développement maîtrisé des sports de nature. → Ainsi le Département dispose de deux prérogatives qui se veulent complémentaires et qui doivent lui permettre d'agir et de sensibiliser ses partenaires, dans le cadre de ses politiques publiques, en préservant l'équilibre entre "le développement des pratiques et la préservation des milieux". *Freins :* - Il existe une multiplication des pratiquants et une multiplicité d'acteurs qui peuvent avoir des intérêts divergents.
Objectifs	Sensibiliser les partenaires "têtes de réseaux" pour qu'ils portent les orientations du Département au travers de la mise en œuvre de leurs actions respectives, lorsqu'elles concernent le domaine des activités de pleine nature.
Méthode	La méthode devra être adaptée selon le partenaire concerné, son cadre institutionnel d'intervention, son organisation, ainsi que le calendrier pour la mise en œuvre de ses actions. Un mode opératoire spécifique sera donc décliné selon l'acteur "partenaire" et selon chaque pilote. Des précautions communes concernant la méthode devront être suivies, notamment concernant la concertation préalable nécessaire avec les partenaires et le respect d'un calendrier permettant cette consultation.
Résultats attendus	Une meilleure connaissance de la fragilité des milieux naturels et une prise en compte des caractéristiques spécifiques des milieux investis pour l'action.

Acteurs partenaires	Les comités sportifs départementaux délégataires de sports de nature	Les enseignants d'EPS et les comités départementaux du sport scolaire UNSS UGSEL USEP	Partenaires de l'animation sportive départementale (clubs sportifs, associations, etc..)	Les acteurs économiques sociétés privées commerciales
Indicateurs de mesure	Nombre de comités engagés, type d'action menée (conférences, ateliers, etc.). Formations réalisées	Nombre de collèges publics et privés engagés, type d'action menée (conférences, ateliers, etc.). Formations réalisées	Nombre de clubs sportifs, d'associations engagés, type d'action menée (conférences, ateliers, etc.). Formations réalisées	Nombre de sociétés sensibilisées, type d'action menée (conférences, ateliers, etc.). Sensibilisations réalisées
Moyens nécessaires à l'action	*Ressources humaines* Direction sports, service aide au mouvement sportif Service environnement	*Ressources humaines* Intégration au dispositif "Collèges engagés pour l'environnement" (organisation d'ateliers d'échange sur ce thème en direction des collèges et intégration des activités sportives APN au projet d'établissement en matière d'éducation à l'environnement) Intervention / formation des associations ressource en éducation à l'environnement en direction des comités départementaux Direction sports, service aide au mouvement sportif Service environnement	Ressources humaines Délégation service développement local	Ressources humaines Délégation service aménagement et service développement local

		Direction éducation mission politiques éducatives Délégation service développement local		
Calendrier	Début 2016	Début 2016 pour mise en œuvre lors de la rentrée scolaire 2016-2017	Début 2016 pour mise en œuvre lors de la rentrée scolaire 2016-2017	Début 2016
Pilote et partenaire(s)	Direction sports, service aide au mouvement sportif Chargée de mission politique éducation à l'environnement	Direction sports, service aide au mouvement sportif Chargée de mission politique éducation à l'environnement	Délégation service développement local Chargée de mission politique éducation à l'environnement	Délégation service aménagement et service développement local

Axe 3 : Accompagner le développement maîtrisé des activités de pleine nature compatible avec les espaces naturels et milieux aquatiques

Objectif 3 -2 : Sensibiliser les partenaires à la préservation des milieux naturels dans le cadre d'une éducation à l'environnement.

Action n° 3-2-2	**Favoriser l'expression des structures nautiques dans les comités de gestion de l'eau, en lien avec les instances de la gouvernance de l'eau.**
Contexte	Le Département est engagé directement ou indirectement dans le développement et la pratique des activités nautiques en tant que : - propriétaire de bases nautiques : Vioreau, Abbaretz, - partenaires des propriétaires / exploitants d'équipements nautiques, - gestionnaire de voies navigables (Erdre, canal et réservoirs d'alimentation, Sèvre, …) - gestionnaire de réseaux de mesure et d'évaluation de la qualité des milieux aquatiques L'enjeu est de veiller à la qualité de l'eau, en liaison étroite avec les acteurs de sa gestion. La compétence "gestion des milieux aquatiques" a été repositionnée auprès des intercommunalités à l'horizon 2018 (lois MAPTAM et NOTRe). Une présence des structures nautiques, au sein des instances de gouvernance de l'eau, est alors nécessaire. *Opportunités* L'intervention départementale dans le domaine de l'eau existe de longue date. *Risques* Préjudices voire interdiction d'accès à l'eau et de mise en œuvre des activités nautiques si la qualité de l'eau n'était plus conforme aux normes exigées.
Objectifs	• Rendre les structures nautiques actrices de la gestion au sein des instances de gouvernance.
Méthode **Points de vigilance**	- Repérer les voies navigables et les plans d'eau où les structures nautiques évoluent. - Regarder la liste des membres des commissions locales de l'eau pour repérer la présence (ou non) des structures nautiques au sein du collège des usagers : ☞ regarder quel est le rôle joué par la (les) structure nautique (es) , voire renforcer son rôle, le Département venant en appui ☞ observer, analyser la pertinence (du point de vue de l'usager) de faire rentrer une structure nautique, dans le collège des usagers. - Statuts et composition des commissions de l'eau, quorum. - Certains structures peuvent être réticentes (agriculteurs, pêcheurs, associations environnementales, riverains, etc...) à voir venir de nouveaux acteurs "sportifs" en tant qu'usagers supplémentaires.

Résultats attendus	- Vision plus complète et plus partagée de la problématique de la qualité de l'eau pour les usagers structures nautiques et la baignade. - Meilleure prise en compte des enjeux de développement des activités nautiques
Indicateurs de mesure	Nombre de structures présentes dans les cinq commissions locales de l'eau et évolutions (en fonction des périodes de renouvellement des commissions).
Moyens nécessaires à l'action	Ressources humaines du Département.
Calendrier	Mise en œuvre printemps 2016.
Pilote et partenaire(s)	*Pilotes :* Service environnement - Unité Eau Direction sports / service aide au mouvement sportif. *Partenaire(s) :* • internes : Délégations - services aménagement - services développement local avec les animateurs sportifs départementaux dans les territoires, groupe d'animation territoriale activités de pleine nature, • externes : comités sportifs départementaux nautiques, clubs sportifs, acteurs économiques, syndicats de bassins versants et EPCI, structures porteuses des SAGE (SYLOA, EPTB Vilaine, EPTB Sèvre, syndicat du bassin versant de GrandLieu, association de la baie de Bourgneuf), services de l'Etat (Direction départementale des Territoires et de la Mer DDTM, Agence régionale de la Santé ARS, ..).

Axe 4 : Assurer la promotion et la mise en tourisme d'une offre d'activités de pleine nature compatible avec les espaces naturels et milieux aquatiques

Objectif 4 -1 : Valoriser et développer l'attractivité de l'offre d'activités de pleine nature.

Action n° 4-1-1	**Organiser la stratégie de communication sur les sites, espaces et itinéraires de promenade et de randonnées relatifs aux sports de nature.**
Contexte	La loi sur le sport de 2004 a confié le développement maîtrisé des sports de nature aux Départements. Le conseil départemental de Loire Atlantique a voté en 2012 le PDESI qui recense les ESI d'intérêt départemental. Les usagers rencontrent régulièrement des difficultés pour trouver des renseignements sur les lieux de pratiques de qualité. Le Département communique aujourd'hui sur les ESI inscrits à son plan - PDESI - sur son site web, rubrique sports de nature. Toutefois cette rubrique est difficilement accessible et/ou visible via la plateforme web du Département. Un site spécifique randonnée "rando.loire-atlantique.fr" a par ailleurs été mis en place en juin 2015, afin de communiquer de façon exhaustive sur tous les chemins ouverts à la multi randonnée - pédestre, équestre, VTT cyclotouristique. Ils constituent pour certains des itinéraires de liaisons cyclables et /ou touristiques. Ce dispositif, nouveau en Loire atlantique, mais déjà mis en place avec succès dans d'autres départements plus ruraux qui en ont fait des outils de développement touristiques et économiques, est encore méconnu du grand public en Loire-Atlantique. *Opportunités* : Le PDESI a été complété en 2015 par l'inscription d'une quinzaine de sites supplémentaires. Il est souhaitable aujourd'hui de mieux porter à connaissance auprès du grand public, l'ensemble des sites figurant au PDESI. *Risques* : Une trop grande affluence des pratiquants peut aller à l'encontre des équilibres écologiques et de la préservation des milieux naturels.
Objectifs	• Améliorer la communication des ESI inscrits au PDESI, sur le site internet du Département et dans les autres supports média. • Promouvoir directement sur le terrain, les espaces, sites de pratiques et itinéraires de multi randonnée sportive, de loisirs et /ou touristique, inscrits au PDESI.
Méthode	- Améliorer la visibilité des informations figurant sur le site internet du Département. - Veiller à la mise à jour des données. - Investir d'autres supports de communication (sites internet des EPCI, salons, événements, colloques, journées d'études, magazine départemental etc..). - Favoriser la réalisation de panneaux d'informations générales et de signalétique sur les sites inscrits au PDESI (activités, guides de bonne

Points de vigilance	conduite individuelle du pratiquant, charte des bonnes pratiques sportives adaptées au milieu d'évolution et au respect de l'environnement, etc.). - Veiller à renseigner régulièrement et animer les sites web dédiés. - Temps de travail dédié à la réalisation de cette action.
Résultats attendus **Indicateurs de mesure**	• Meilleure lisibilité des sites, espaces et itinéraires répertoriés au PDESI pour les pratiquants. • Développement des pratiques d'APN sur les sites inscrits (excepté ceux qui doivent être préservés et dont la promotion est exclue par convention). - Nombre de consultations des sites dédiés. - Taux de notoriété des sites internet et des espaces de pratiques. - Augmentation de la fréquentation des lieux de pratiques - Recensement des taux de satisfaction des pratiquants / recherche d'informations.
Moyens nécessaires à l'action	Ressources budgétaires et humaines. Directions et/ou services communication, sports, tourisme, infrastructures, prospective et solutions numériques ...
Calendrier	Action en cours.
Pilote et partenaire(s)	• <u>Site internet</u> *Pilote :* Direction communication. *Partenaire(s) :* Direction sports, service aide au mouvement sportif (PDESI) Direction infrastructures (plan vélo) Loire-Atlantique Développement – Société Publique Locale (LAD/SPL) (circuits touristiques) Direction prospective, service observation • <u>Communication in situ sur les espaces de pratiques</u> *Pilote :* Directions sports et communication *Partenaires(s) :* intercommunalités, Délégations territoriales du Département.

Axe 4 : Assurer la promotion et la mise en tourisme d'une offre d'activités de pleine nature compatible avec les espaces naturels et milieux aquatiques

Objectif 4 -2 : Mettre en tourisme les activités de pleine nature.

Action n° 4-2-1	**Développer l'offre avec la conception et la commercialisation de produits à partir de loisirs sportifs de nature.**
Contexte	La conception et commercialisation de produits d'activités de pleine nature par Loire-Atlantique Développement – Société Publique Locale (LAD/SPL) s'inscrit dans un contexte favorable : • La définition de filières prioritaires par LAD/SPL et le Département dans le Programme d'Actions Touristiques en cours et dans le cadre de la future stratégie départementale de développement touristique durable (rando, oenotourisme, hébergement…), • La volonté du conseil départemental de s'inscrire dans une démarche durable (signature du Passeport Vert), • La tendance actuelle du marché touristique à aller vers des offres clés en main autour des activités nature. → L'offre actuelle, qui s'articule autour de box et séjours, sera susceptible d'évoluer pour répondre à la demande et aux besoins de produits de commercialisation : **Offre actuelle** Cible individuels • Box WE • Box Activités • Autres courts séjours Cible groupes : • Séjours intégrant des activités de pleine nature Cible scolaires : • Séjours et journées intégrant des activités de pleine nature.
Objectifs	• Développer la visibilité des offres existantes au travers de la stratégie touristique en cours.
Méthode	**Propositions :** **Actions possibles en partenariat avec les services du conseil départemental :** • Visibilité des offres sur les outils du Département (sites dédiés, affichage LILA, magazine papier et en ligne, réseaux sociaux …), • Présence de LAD/SPL sur des opérations évènementielles du Département en lien avec la promotion des activités de pleine nature, • Promotion des offres via les réseaux du Département (association et comités sportifs, animateurs nature…),

	Actions marketing : • Achat de fichiers (clubs et associations de randonnée…) et mailings, • Critérisation et fidélisation des clients, • Présence sur des salons spécialisés, • Innover sur la production notamment pour la randonnée et faire en sorte qu'elle devienne une activité marchande (= apporter de la plus-value à la randonnée pour lui donner une valeur marchande), • Montage de produits évènementiels, • Faire évoluer le circuit de distribution, • Opérations jeu concours avec dotation. **Freins et points de vigilance** • Ressources humaines et financières. • Nouvelle organisation des actions de commercialisation au sein de Loire-Atlantique Développement.
Résultats attendus **Indicateurs de mesure**	• Création de produits touristiques liés aux activités de pleine nature. • Augmentation des ventes par la centrale de réservation de LAD/SPL et des séjours "activités de pleine nature" proposés. - Développement de la notoriété. - Chiffre d'affaires. - Nombre de contrats. - Satisfaction clients. - Fréquentation des pages web concernées.
Moyens nécessaires à l'action	5 000 € édition 3 000 € mailing hors édition 7 000 € présence salon 1 000 € jeux concours 1 300€ par an pour 5 produits packagés.
Calendrier	2015 - 2017
Pilote et partenaire(s)	*Pilote* ***:*** Loire-Atlantique Développement - Société Publique Locale *Partenaire(s)* ***:*** Département

Axe 5 : Animer la concertation départementale et territoriale

Objectif 5 -1 : Piloter la concertation au niveau départemental avec la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) : outil de rencontres des acteurs et du "construire ensemble".

Action n° 5-1-1	**Optimiser la gouvernance départementale par la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) de Loire-Atlantique.**
Contexte	Les sports de nature sont investis par de nombreux acteurs publics (communes, communautés de communes, région, établissements publics, offices de tourisme etc.) et privés. La loi a confié le développement maîtrisé des sports de nature aux Départements. A cette fin, le Département a crée en 2006 la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires des sports de nature « CDESI » dont il assure l'animation. Le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) relatifs aux sports de nature, proposé par la CDESI, a été voté en 2012 par l'assemblée départementale. Les 3 collèges qui composent la CDESI : - Le « Mouvement Sportif » réunissant le CDOS et les représentants des principaux comités sportifs départementaux des sports de nature. - Les « organisations professionnelles » ou associations concernées par la gestion des espaces naturels et le développement maîtrisé des activités sportives en milieu naturel. - Les « Institutionnels » : membres du conseil départemental, des services de l'État et représentants des communes. *Opportunités :* Le Département est engagé depuis une décennie dans cette mission. Une culture commune s'est construite au fil du temps, au travers de la concertation initiée, à partir de problématiques départementales et locales. Aujourd'hui, l'enjeu est d'organiser le travail et la production commune entre ces différents acteurs poursuivant des objectifs spécifiques voire des intérêts particuliers, dans une démarche prospective. Il s'agit de responsabiliser et impliquer davantage ces acteurs pour passer d'une situation de simple participation à la CDESI à une nouvelle posture de partenaires proactifs et force de propositions et de contributions. *Vigilances :* - Veiller au pilotage par le Département et à un équilibre entre les différents acteurs, - Niveau d'engagement réel des titulaires de la CDESI et de leur capacité à se mobiliser.
Objectifs	• Impliquer davantage les acteurs des trois collèges composant la CDESI plénière. • Clarifier les missions de chaque acteur. • Concrétiser les réflexions par des livrables, contributions écrites et/ou orales.

Méthode **Points de vigilance**	Développer les thématiques à portée départementale (sports nautiques, itinérance, sports aériens, mise en tourisme d'activités, démarche de mutualisation d'actions et de ressources) par la création : • de sous-groupes de réflexion, • d'ateliers de travail, • de rencontres départementales des sports de nature etc… - Modalités du travailler ensemble, coordination, animation, relance : nécessité d'un portage effectif de la démarche, avec du temps dégagé à cette mission. - Renforcement du secrétariat général de la CDESI.
Résultats attendus **Indicateurs de mesure**	• Un plus fort engagement et une représentation réelle pour certains membres titulaires de la CDESI. • Une feuille de route pour acteur de la CDESI (production). • Une mutualisation et efficience des ressources (humaines, logistiques, financières). • Une vision de l'engagement des acteurs dans le projet porté par la CDESI. - Nombre de productions réalisées. - Nombre de séances et temps de travail organisés. - Diffusion de l'expérimentation et mise en partage des bonnes pratiques, des résultats obtenus. - Présence effective et active de chacun des acteurs de la CDESI. - Taux de notoriété de la CDESI. - Réduction des délais d'actions.
Moyens nécessaires à l'action	Ressources humaines de la direction sports.
Calendrier	Démarrage de l'action début 2016.
Pilote et partenaire(s)	*Pilote :* Direction sports - service aide au mouvement sportif *Partenaires :* CDOS et DDCS Contribution des services concernés du Département.

Axe 5 : Animer la concertation départementale et territoriale

Objectif 5 -1 : Piloter la concertation au niveau départemental avec la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) : outil de rencontres des acteurs et du "construire ensemble".

Action n° 5-1-2	**Animer une concertation territoriale et/ou thématique.**
Contexte	De multiples acteurs (publics et privés) du domaine des activités de pleine nature interviennent localement dans les territoires. Il s'agit des communes, communautés de communes, Région, établissements publics, offices de tourisme, associations, sociétés privées, etc.). Si certains secteurs du département disposent déjà de groupes de travail CDESI de territoire et /ou thématiques, d'autres ne bénéficient pas encore de ce dispositif départemental de concertation, d'organisation et de structuration des acteurs et des projets de développement à l'échelle locale. Cette implication, inégale dans le développement des sports et loisirs sportifs de nature, et notamment dans l'animation des espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI, est limitante et facteur de déséquilibre dans le développement du département. *Opportunités :* - Certains territoires sont aujourd'hui en demande de ce type d'organisations pour favoriser le dialogue, coordonner les actions, dynamiser leur territoire par les pratiques d'activités de pleine nature, bénéficier par une mise en réseau des compétences d'expériences développées par ailleurs et sur d'autres territoires. - L'organisation déconcentrée des services du Département et l'organisation interne de la plupart des structures partenaires, présentes localement, constituent des atouts pour renforcer le développement local. *Risques :* - Un développement déséquilibré de certains territoires dans l'ensemble du département est probable, à défaut de mise en place d'espaces de concertation, de réflexion et de mise en œuvre d'actions. - Un manque de cohérence avec la politique départementale et les orientations proposées par la CDESI dans le domaine des activités de pleine nature.
Objectifs	• Renforcer la concertation au sein du territoire par la mise en place et l'animation par les délégations, en collaboration avec la direction sports et le secrétariat général de la CDESI, de groupes de travail locaux et thématiques. • Animer, dynamiser et promouvoir les espaces et sites de pratiques recensés au PDESI et au PDIPR.
Méthode	- Sous l'impulsion et/ou à l'initiative des Délégations, promouvoir les espaces, sites et itinéraires déjà inscrits au PDESI (animation, charte environnementale, référentiel de bonnes pratiques, informations et communication auprès des publics etc.). - Conduire une réflexion à partir d'une analyse qualitative et prospective

Points de vigilance	pour analyser le potentiel de développement de certains sites susceptibles d'être inscrits au PDESI et identifier les acteurs locaux, en lien avec la direction sports et le secrétariat général de la CDESI. - Veiller à un développement harmonisé des territoires. - Vérifier la cohérence et l'articulation des orientations des différents groupes territoriaux, avec les dispositions prises au niveau départemental par la commission départementale plénière de la CDESI.
Résultats attendus **Indicateurs de mesure**	• La constitution, au sein de chaque Délégation, et seulement si c'est nécessaire, de comités d'animation territoriale activités de pleine nature, avec un référent identifié. • La création et le développement de dynamiques dans les territoires dans le domaine des activités de pleine nature. • Le renforcement de la cohérence des projets et actions activités de pleine nature dans les territoires. • Un développement équilibré à l'échelle départementale. • Une meilleure connaissance et perception des sites inscrits au PDESI. - Nombre de nouveaux comités de gestion locaux constitués (thématiques et /ou territoriaux) réunis régulièrement en concertation avec le secrétariat de la CDESI. - Nombre d'actions de '' mise en promotion ''. - Nombre et diversité d'événements organisés. - Développement des pratiques et animation des espaces et sites inscrits au PDESI.
Moyens nécessaires à l'action	Ressources humaines des délégations - services développement local et aménagement, et la direction sports – service aide au mouvement sportif et mission animation sportive départementale.
Calendrier	Début 2016
Pilote et partenaire(s)	*Pilote :* Délégations - services développement local et aménagement en lien avec la direction sports - service aide au mouvement sportif et la mission animation sportive départementale. *Partenaires* : - Directions et services: économie, environnement, infrastructures, déplacements, équilibre territorial, tourisme et Loire Atlantique Développement - CDOS et DDCS.

Département de Loire-Atlantique
Direction sports
3 quai Ceineray - CS 94109 - 44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 16 10
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr

Conception et impression : Département de Loire-Atlantique
Crédits photos : photo de couverture, Valéry Joncheray
Pages intérieures, Paul Pascal, Coralie Monnet, Christiane Blanchard / Département de Loire-Atlantique
Novembre 2015